

RAPPORT ANNUEL 2011



L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

À propos de l'Association minière du Canada (AMC)	4
Message du président du Conseil d'administration et du président et chef de la direction de l'AMC	5
Rapport du président de l'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable	8

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité de l'environnement	13
Groupe de travail sur les métaux	16
Comité des relations publiques	17
Comité scientifique	20
Groupe de travail sur les résidus	30
Comité de la fiscalité	32
Comité du transport	34
Comité de la responsabilité sociale internationale	37
Comité de l'énergie	40

AUTRES SECTEURS DE TRAVAIL

Commerce international et investissement	44
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM)	47

CONSEIL ET COMITÉS

Conseil d'administration de l'AMC	52
Membres des comités	53
Sociétés membres	59
Personnel	60



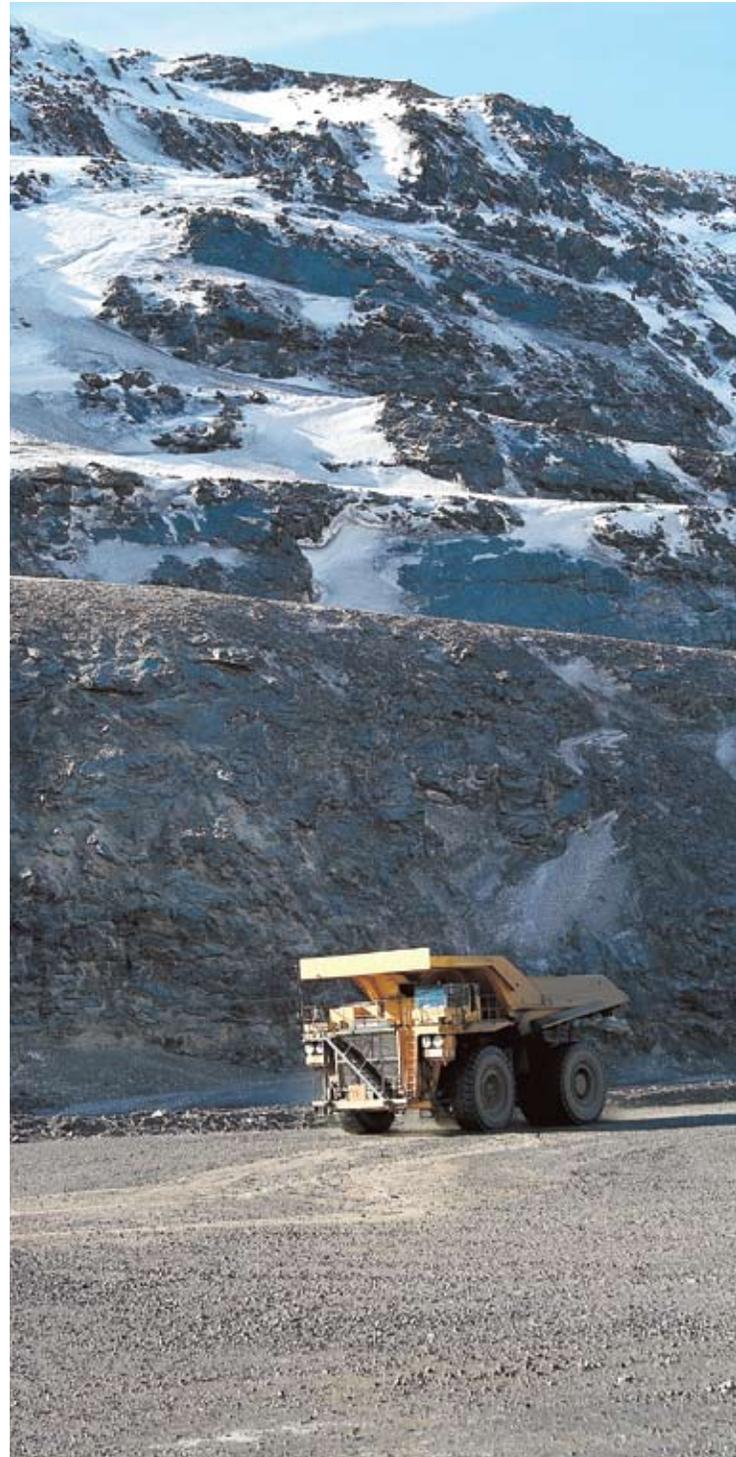
INTRODUCTION



L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Elle est formée de sociétés œuvrant dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. Les sociétés membres génèrent la plus grande partie de la production canadienne de métaux et de minéraux industriels.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE L'AMC

Doug Horswill, président du Conseil d'administration; Pierre Gratton, président et chef de la direction

L'année dernière s'est avérée une période positive pour l'industrie minière canadienne. Alimenté par une forte demande et des prix élevés des produits de base, le climat économique favorable a stimulé de nouveaux investissements de plusieurs milliards de dollars, entraîné une hausse des activités d'exploration et augmenté les exportations.

Alors que le Canada se concentre sur sa reprise économique encore précaire, le secteur minier représente un puissant moteur de croissance pour l'économie du pays et une source importante d'emplois bien rémunérés pour des centaines de milliers de Canadiens.

En 2011, le secteur minier a connu une croissance considérable grâce à une forte demande sur les marchés émergents. L'industrie minière représentait 21 % des exportations et le Canada était la première destination au monde au chapitre des dépenses d'exploration en 2010. Le secteur a également fait appel à 3 200 fournisseurs et représenté la moitié des recettes-marchandises des entreprises ferroviaires canadiennes.

En effet, l'avenir de l'industrie minière s'annonce très prometteur. La demande de minéraux et de métaux canadiens crée des occasions à long terme pour le secteur minier. Pour saisir ces occasions, le gouvernement et l'industrie doivent toutefois collaborer afin de maintenir un environnement d'exploitation qui réunit les conditions nécessaires au succès. En 2011, l'AMC a élaboré à cette fin un nouveau plan stratégique pour la période de 2012 à 2016 qui cible les cinq objectifs stratégiques suivants : Responsabilité sociale des entreprises ou permis social (réputation), Efficacité de la réglementation, Compétitivité économique, Communications publiques (les « messages clés sur l'industrie minière ») et Excellence organisationnelle. Ce plan stratégique est appuyé par un plan opérationnel qui comporte une liste détaillée des activités qui orienteront les travaux de l'AMC en vue d'atteindre des résultats précis. Les progrès réalisés par rapport aux objectifs seront évalués à intervalles réguliers à l'aide d'indicateurs de rendement qualitatifs et quantitatifs.

La responsabilité sociale des entreprises est demeurée un enjeu crucial tout au long de l'année. Bien que l'industrie canadienne dans son ensemble soit perçue comme un chef de file mondial en matière de responsabilité sociale des entreprises, elle présente un profil complexe et en constante évolution. Ainsi, l'AMC a créé le nouveau Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI), ce qui témoigne clairement de la volonté de l'industrie de faire en sorte que l'AMC adopte une approche plus proactive en matière de responsabilité sociale des entreprises. Le Comité RSI a cerné quatre domaines prioritaires, puis a commandé deux projets de recherche importants. Le premier projet était une analyse de l'état des recommandations issues des Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises de 2006. Le deuxième était une étude des mécanismes de responsabilité au Canada et dans certains autres pays. Le plan de travail

ambitieux du Comité pour l'année 2012 comprend des travaux touchant le consentement préalable libre et informé (CPLI) et la transparence.

L'année dernière, les sociétés membres de l'AMC ont fortement amélioré leur rendement en ce qui concerne toutes les exigences obligatoires sociales et environnementales de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD). En 2011, l'AMC a commencé un processus de renouvellement du Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl) pour veiller à ce que le Groupe demeure pertinent et dynamique tout en favorisant le dialogue entre l'AMC et ses communautés d'intérêts. Le GCCl comprend désormais un groupe de communautés plus diversifiées et traite de questions plus vastes touchant la responsabilité sociale des entreprises. Le Groupe continuera de fournir des conseils et des directives sur la mise en œuvre de l'initiative VDMD en 2012 et pendant les années à venir.

En 2011, les activités de promotion d'intérêts de l'AMC étaient axées sur l'efficacité de la réglementation, les investissements dans les infrastructures et les ressources humaines. Nos efforts soutenus en matière de promotion de l'efficacité de la réglementation ont entraîné des modifications nécessaires au régime canadien de réglementation. Annoncé au début de 2012, le plan de Développement responsable des ressources du gouvernement du Canada représente une réponse ferme et efficace aux demandes de l'industrie. Nous sommes encouragés par les réformes de la réglementation qui ont été proposées, puisqu'elles entraîneront une hausse de l'efficacité et de la rapidité de l'évaluation des projets miniers.

En 2011, l'AMC a accru sa visibilité auprès des médias et du grand public. Au cours de l'année, l'AMC a collaboré avec les associations minières provinciales de l'Ontario et de la Saskatchewan afin d'organiser des déjeuners à l'intention des médias et des membres de l'industrie de Sudbury et de Saskatoon. Ayant obtenu une importante couverture dans les médias locaux et nationaux, ces événements cadrent logiquement avec les efforts de mobilisation accrue des médias de l'AMC. L'AMC a aussi organisé une petite campagne de publicité à Ottawa en 2011. Il s'agissait d'une première pour l'Association! Les annonces affichant le slogan « Before it's yours, it's mined » (avant d'être à vous, c'est venu de nous) ont suscité des commentaires très positifs des parlementaires et du personnel de la fonction publique. En novembre 2011, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé un plan de communication très élargi afin de tirer parti de ces efforts en 2012.

En 2011, l'AMC a été très heureuse d'ajouter cinq nouveaux membres à part entière, soit Agnico-Eagle, Imperial Metals, New Gold, Shore Gold et Taseko. Nous avons également accueilli trois nouveaux membres associés, soit l'Université McGill, l'Université York (Schulich School of Business) et Québec Lithium inc.

Les réalisations de l'AMC en 2011 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment notre excellent conseil d'administration, le comité exécutif et l'équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les représentants dévoués de l'industrie, qui offrent leur expertise aux comités, aux groupes de travail et aux groupes multilatéraux. De plus, notre association est fière de compter sur un personnel des

plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences, à leur expérience et à leur travail d'équipe, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Au chapitre des perspectives pour l'année à venir, nous constatons que notre industrie est en bonne posture pour connaître une croissance continue dans presque toutes les régions du Canada. En 2012, l'AMC concentrera ses activités de promotion d'intérêts sur l'efficacité de la réglementation et les investissements stratégiques dans les infrastructures. L'AMC partage également certaines priorités avec le milieu des affaires, comme le soutien du commerce international et de l'investissement étranger, ainsi que la nécessité de mettre davantage l'accent sur le perfectionnement des compétences. Une amélioration de ces aspects et des priorités relatives à la réglementation et aux infrastructures jettera les bases d'un investissement durable dans une industrie minière canadienne concurrentielle à l'échelle mondiale.

Pour obtenir plus de détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

Gordon Ball, vice-président, Syncrude Canada Ltée



L'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des intervenants clés.

FAITS SAILLANTS

- Lancement du programme de formation en ligne sur l'initiative VDMD à l'intention des sociétés membres et des fournisseurs de services de vérification.
- Début du renouvellement du Groupe consultatif des communautés d'intérêts.
- Pour la première fois, les membres de l'AMC ont déclaré à l'interne leur rendement dans les domaines de la gestion du maintien de la biodiversité et de la santé et sécurité.
- Début des travaux concernant le protocole révisé de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
- Sondage auprès des membres sur les normes et initiatives internationales et compilation d'un nouveau tableau de suivi à publier.
- Production et publication du *Rapport d'étape 2011* dans un nouveau format électronique sur le site Web de l'AMC.
- L'AMC a tenu une séance plénière dans le cadre de la Conférence internationale sur la fermeture de mines 2011 à Lake Louise, où elle a présenté un aperçu de l'initiative VDMD et un rapport d'étape concernant l'ébauche du protocole sur la fermeture de mines.
- L'AMC a présenté l'initiative VDMD à un auditoire international à São Paulo, au Brésil, après avoir reçu l'invitation de Planet Earth Institute, une ONG commanditée par les Nations Unies.

FORMATION EN LIGNE SUR L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VDMD)

La formation sur l'initiative VDMD est maintenant offerte aux sociétés membres en version électronique. Le programme de formation en ligne se compose de huit cours qui prépareront les participants à élaborer et à maintenir des systèmes de gestion conformes aux protocoles de l'initiative VDMD. Il présentera également aux membres comment effectuer une auto-évaluation des installations de leur entreprise au moyen des protocoles d'évaluation de l'initiative VDMD. De plus, le programme de formation en ligne aidera les utilisateurs à comprendre le processus de vérification externe. Le programme a également été conçu pour satisfaire les besoins en formation des fournisseurs de services de vérification.

RENOUVELLEMENT DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCI)

En 2011, une équipe de conception du GCCI, composée de membres du personnel de l'AMC ainsi que de membres du GCCI et du conseil d'administration de l'AMC, s'est réunie pour élaborer un nouveau mandat afin de veiller à ce que le Groupe demeure pertinent et dynamique tout en favorisant le dialogue entre l'AMC et ses communautés d'intérêts. Le mandat, les travaux et la composition du GCCI ont subi très peu de modifications depuis la création de celui-ci en 2004. Le GCCI continue de fournir des conseils et des directives sur la mise en œuvre de l'initiative VDMD. En 2012, il commencera à aborder des questions plus vastes touchant les politiques publiques et les activités de l'industrie minière.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Après avoir constaté une amélioration plus lente que prévu parmi les sociétés membres au chapitre de la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, une étude du protocole de l'initiative VDMD a été lancée afin de déterminer la cause fondamentale de la faible amélioration. Cette étude portait sur le contenu du protocole, ainsi que la formation et le soutien de l'AMC en matière de gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre. Les conclusions de l'étude ont laissé entendre que le protocole, pour demeurer pertinent, doit être mis à jour de façon à refléter l'état actuel des politiques et des pratiques d'atténuation des changements climatiques. Le groupe de travail sur l'énergie a donc lancé un processus de mise à jour du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en 2011.

En 2012, le groupe de travail sur l'énergie continuera de réviser les indicateurs et d'offrir une formation aux sociétés membres et aux fournisseurs de services de vérification. La gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre est une priorité absolue pour l'équipe de direction de l'initiative VDMD en 2012. Celle-ci continuera de suivre de près les progrès réalisés à cet égard.

FERMETURE DE MINES

Tout au long de l'année 2011, le Groupe de travail sur la fermeture des mines a continué d'établir des indicateurs de rendement précis visant la gestion d'une fermeture de mine. Des indicateurs préliminaires ont été présentés aux chefs de l'initiative VDMD et au Groupe consultatif des communautés d'intérêts afin de recueillir leurs commentaires. L'AMC a également fait un compte-rendu sur l'ébauche du protocole sur la fermeture de mines dans le cadre de la Conférence internationale sur la fermeture de mines 2011 qui s'est déroulée cette année à Lake Louise. Cependant, puisque le processus de révision du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que le besoin d'élaborer une formation pour appuyer le protocole sur le système de gestion de la biodiversité sont jugés prioritaires, les travaux continus liés au protocole sur la fermeture de mines ont été reportés jusqu'en 2012. Le protocole sur la fermeture de mines devrait être terminé et accessible aux personnes qui souhaitent l'appliquer sur une base volontaire en janvier 2013.

PROCESSUS D'ARBITRAGE CONCERNANT L'INITIATIVE VDMD

À l'occasion, les chefs de l'initiative VDMD ont constaté des différences au chapitre de l'interprétation des protocoles VDMD au cours de la vérification externe. En 2011, une telle situation s'est produite à deux reprises. Jusqu'à maintenant, les chefs de l'initiative ont demandé conseil à l'AMC, ce qui a pour effet de placer le personnel de l'Association dans une position difficile en tant qu'arbitre. Pour régler cette situation et établir un processus officiel, l'équipe de direction de l'initiative VDMD a formé un groupe de travail qui étudie et approuve les réponses transmises aux sociétés membres de l'AMC lorsqu'une divergence d'opinions survient entre un vérificateur et une société membre de l'AMC pendant une vérification externe. Selon le nouveau processus, un membre de l'AMC doit soumettre une demande écrite pour obtenir des directives supplémentaires sur l'interprétation du protocole de l'initiative VDMD. Stratos, un cabinet d'experts-conseils établi à Ottawa, prépare ensuite une réponse préliminaire et la fait circuler parmi les membres du Groupe de travail de l'équipe de direction, qui transmet une réponse au demandeur dans un délai de 48 heures. Les renseignements sont ensuite diffusés au reste de l'équipe de direction à titre informatif. Au besoin, ces directives seront ajoutées à une foire aux questions qui sera intégrée à la prochaine version du protocole.

AMÉLIORATION DU RENDEMENT DE L'INITIATIVE VDMD

À la suite d'une analyse des résultats relatifs au rendement de la gestion des résidus en 2010, l'AMC s'est concentrée sur l'amélioration du rendement de l'industrie à cet égard. L'AMC a offert à ses membres des ateliers de formation sur l'application des guides de gestion des résidus. En 2011, les résultats globaux du rendement de l'industrie en matière de gestion des résidus ont révélé une amélioration considérable pour les cinq indicateurs.

COMMUNICATIONS SUR L'INITIATIVE VDMD

En 2011, l'AMC a publié son *Rapport sur les progrès du développement minier durable* en format électronique seulement afin de manifester son engagement envers le développement durable. En 2012, l'AMC continuera de cerner des moyens d'améliorer la communication des résultats de l'initiative VDMD au grand public à l'aide de nouveaux outils multimédias et médias sociaux. L'AMC élaborera également une vaste stratégie de communication pour favoriser une hausse de la valeur de la participation à l'initiative VDMD pour les sociétés membres.

CIBLES POUR 2012

- Terminer le processus de renouvellement du GCCI, réviser le mandat du Groupe et lancer un processus de mise en candidature. Les nouveaux membres du GCCI seront invités à la réunion de septembre 2012.

- Réviser le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'initiative VDMD et organiser une formation sur les indicateurs révisés à l'intention des membres.
- Procéder à l'examen du guide de gestion des crises pour assurer son actualité et sa pertinence.
- Créer une formation et des mécanismes de soutien pour améliorer la compréhension du protocole de gestion du maintien de la biodiversité et le rendement à cet égard. Ces mécanismes seront conformes à un atelier sur les leçons apprises qui se déroulera pendant la première année de l'application du protocole.
- Élaborer une stratégie de communication pour veiller à ce que les intervenants soient au courant de l'initiative VDMD et des progrès réalisés au cours des sept dernières années.



RAPPORTS DES COMITÉS



COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Marc Butler
Directeur, Affaires réglementaires, Xstrata Nickel

Le Comité de l'environnement examine les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.

FAITS SAILLANTS

- Promotion d'une amélioration de la clarté et de la certitude dans l'application de la *Loi sur les pêches* aux mines et aux projets miniers.
- Participation à l'examen parlementaire de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Après avoir dirigé les travaux du Comité de l'environnement pendant cinq ans, Darrell Martindale (Shell) a quitté son poste de président et a été remplacé par Marc Butler (Xstrata Nickel).

En 2011, le Comité de l'environnement a tenu des réunions avec le Comité scientifique de l'AMC à Toronto en mars, dans les installations de recherche de Syncrude à Edmonton en juin et à Ottawa en octobre. Tout au long de l'année, le Comité a concentré ses travaux sur la *Loi sur les pêches* en accordant une priorité constante à la législation fédérale touchant l'approbation des projets.

Le Comité a analysé l'expérience des membres en matière d'application de la *Loi sur les pêches*, ce qui lui a permis de déceler un nombre croissant d'incohérences parmi les différentes mines et les différents projets miniers. Cette étude a mené à la création d'un programme de défense des intérêts, qui a donné lieu à des réunions avec des représentants et du personnel politique d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada et de Ressources naturelles Canada, ainsi que divers députés et le ministre Kent. La participation des membres de l'AMC aux réunions a fortement accru leur incidence. Le message principal communiqué était le besoin de clarté concernant les cas d'application de la *Loi sur les pêches* et l'application des différents articles de la Loi, ainsi que le besoin de certitude de la conformité de l'ensemble des mines.

L'AMC a été invitée à se présenter devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes pendant l'étude de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Dans sa soumission, l'AMC a souligné les améliorations majeures au chapitre de la rapidité d'exécution et de la coordination fédérale-provinciale depuis les modifications apportées à la Loi en 2010. L'AMC a également insisté sur l'importance de maintenir les capacités de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et du Bureau de gestion des grands projets afin de favoriser l'évaluation rapide et efficace et de permettre la croissance du nombre de projets miniers. De plus, l'AMC a proposé d'apporter des améliorations supplémentaires à la Loi, en y ajoutant notamment un concept d'équivalence et des évaluations régionales.

Dans le cadre de sa réunion d'octobre, le Comité de l'environnement a été informé par les représentants de l'Agence de la mise en œuvre des modifications de 2010 et des progrès réalisés au chapitre des consultations menées auprès des Autochtones.

L'AMC a continué de travailler sur les lois fédérales touchant les projets axés sur les ressources avec d'autres associations de l'industrie primaire. Ces associations ont formulé leurs opinions dans le cadre de l'étude de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et ont abordé la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les pêches*.

La publication d'une stratégie proposée pour rétablir les populations de caribou des bois en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* a soulevé de grandes préoccupations. La stratégie proposée applique un modèle unique à une très vaste région qui présente une grande variation au chapitre de la perturbation anthropique et de la dynamique entourant les incendies forestiers naturels. Selon les conclusions tirées, ce modèle était inapproprié et incohérent avec les observations effectuées sur le terrain dans certaines parties du territoire peuplé par les caribous. L'AMC a présenté ses commentaires sur la stratégie et discuté de la question avec les représentants d'Environnement Canada. L'AMC a également proposé à Environnement Canada d'étudier les recommandations du Groupe de travail sur les espèces à risque de la Colombie-Britannique, qui a souligné la nécessité d'élaborer un ensemble de stratégies plus vastes et souples en matière de gestion et de rétablissement des espèces à risque.

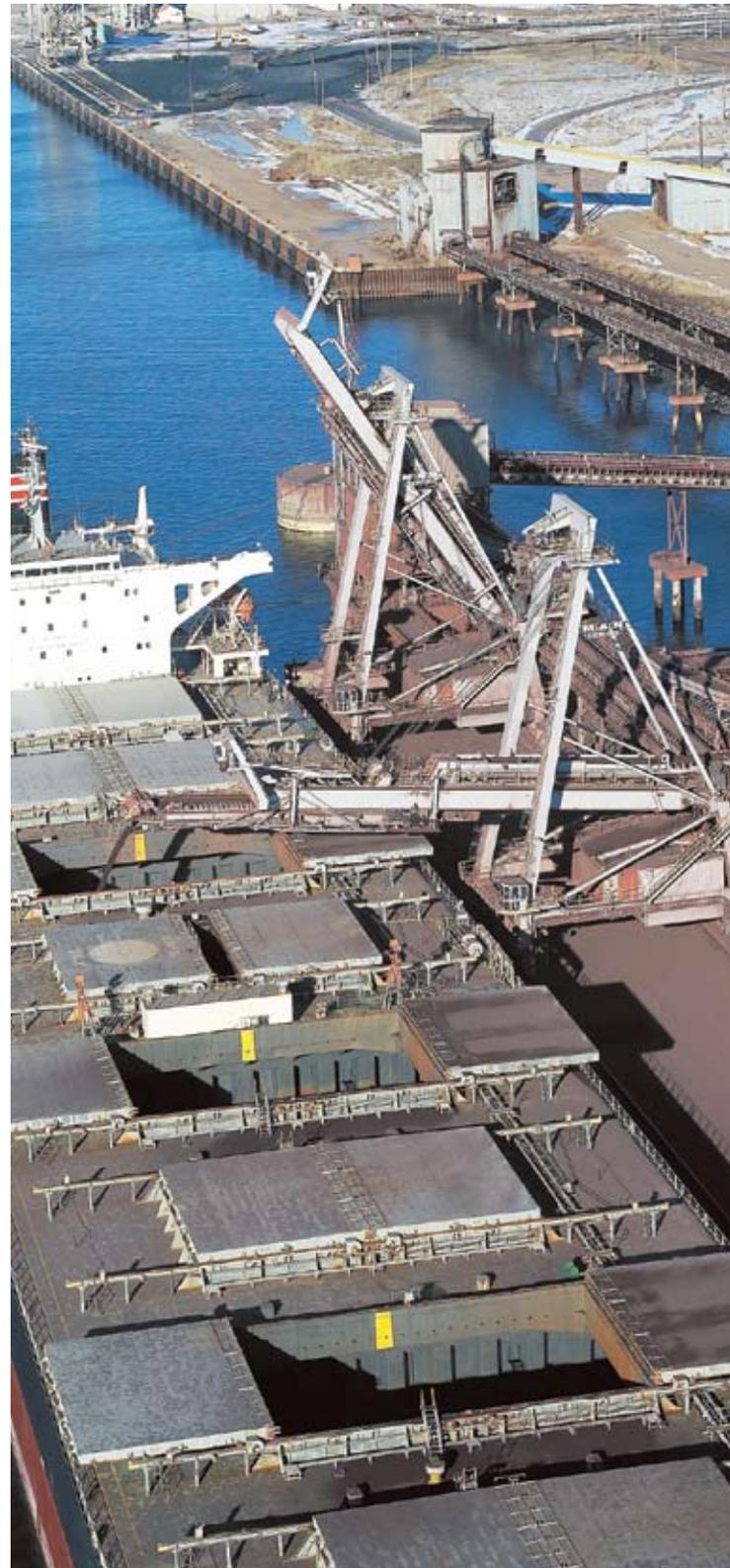
Le Comité de l'environnement a aussi surveillé de près les questions relatives aux gaz à effet de serre, discuté des développements dans les provinces et les régions, et communiqué à d'autres industries ses inquiétudes à propos d'une possibilité de chevauchements et d'incohérences.

L'AMC a poursuivi son travail dans le cadre du processus multipartite (auquel participent les gouvernements fédéral et provinciaux, des membres de l'industrie ainsi que des ONG en environnement et en santé) visant à mettre au point certains éléments du système de gestion de la qualité de l'air (SGQA). À la suite d'une proposition formulée par plusieurs partis, le SGQA a été annoncé en octobre 2010 par le Conseil canadien des ministres de l'environnement. Les éléments du SGQA comprennent les normes d'émission des grands secteurs industriels, les normes révisées sur la qualité de l'air ambiant ainsi qu'une gestion provinciale complète de la zone d'air fondée sur la qualité de l'air ambiant.

L'AMC suit toujours de près les activités internationales qui peuvent avoir une incidence sur les politiques au pays ou sur les marchés mondiaux des produits minéraux. Dans le cadre de cette surveillance, le Comité de l'environnement a pris en considération les conséquences de la négociation d'une entente sur le mercure par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui pourrait entraîner des effets imprévus sur les autres produits minéraux. Plusieurs membres ont participé à une consultation des intervenants et les représentants ont informé le Comité au sujet de la progression des négociations tout au long de l'année.

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie. De ce nombre, mentionnons le Groupe de coordination de l'industrie sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le Comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, le Groupe de coordination de l'industrie de la santé environnementale, le Conseil nord-américain des métaux et le Conseil International des Mines et Métaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les initiatives environnementales de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le *Rapport sur les progrès du développement minier durable*, accessible sur le site Internet de l'AMC (www.mining.ca).



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTAUX

Président : Mike Dutton

Directeur, Sciences de l'environnement et de la santé, Vale

Le Groupe de travail sur les métaux examine l'établissement de règlements et de politiques touchant l'évaluation et la gestion des substances au Canada.

FAITS SAILLANTS

- Mise en œuvre anticipée de la phase 2 du Plan de gestion des produits chimiques et de l'évaluation des composés de cobalt.

Le Groupe de travail sur les métaux a continué de surveiller de près le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*. Le Groupe de travail a également examiné les demandes de renseignements relatives à l'article 71 de la *LCPE* émises au cours de l'année, et conseillé l'AMC en la matière.

En octobre 2011, Environnement Canada a annoncé la deuxième phase du PGPC, au cours de laquelle l'évaluation des substances de priorité moyenne sera amorcée. Dans le cadre de la deuxième phase se déroulant jusqu'en 2016, une évaluation du cobalt, du sélénium, du bore et de leurs composés sera effectuée. Les métaux restants seront évalués de 2016 à 2020.

En janvier, l'AMC a tenu une séance d'information regroupant des représentants d'Environnement Canada et de Santé Canada, ainsi que des spécialistes issus d'associations internationales sur les métaux. Cette séance d'information portait sur le programme européen REACH, le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, ainsi que les travaux internationaux de l'industrie en matière de classification des minerais et des concentrés.

Vale et Xstrata Nickel ont organisé une tournée de trois jours des installations de Sudbury à l'intention des représentants d'Environnement Canada afin de leur expliquer les notions d'extraction, de transformation des minéraux, de résidus, de fonte et d'affinage. L'AMC a fourni aux représentants des liens vers les rapports et les données générés à partir des évaluations des risques sur les sites à proximité des fonderies canadiennes. L'AMC a également organisé une rencontre avec les représentants pour discuter de leurs besoins en matière de renseignements. Mike Dutton (Vale) a pris les dispositions nécessaires pour que le Cobalt Development Institute diffuse ses nombreux renseignements sur le cobalt et les composés du cobalt générés par le consortium européen sur le cobalt dans le cadre du programme REACH.

Tout au long de l'année, Mike Dutton (Vale) a représenté l'AMC au sein du Groupe de coordination de l'industrie sur la *LCPE* et Justyna Laurie-Lean (AMC) a agi à titre de représentante au sein du Groupe de coordination de l'industrie de la santé environnementale.

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Présidente : Kara Flynn
Chef d'équipe, Affaires publiques, Syncrude Canada Ltée

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les affaires publiques et la programmation des communications.

FAITS SAILLANTS

- Activités de promotion d'intérêts, orientation et soutien stratégique continu à l'appui de l'AMC en matière de politiques gouvernementales fédérales.
- Activités de relations externes à l'échelle régionale organisées en partenariat avec les associations minières provinciales.
- La Journée minière sur la colline, encore une fois couronnée de succès.
- Soutien continu de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) de l'AMC.
- Mise en œuvre d'un plan de communication et d'une stratégie concernant les médias sociaux.
- Modification de l'image de marque de l'AMC, et conception et lancement d'un nouveau site Web.

En 2011, les activités de promotion d'intérêts de l'AMC ont porté sur bon nombre de questions, dont la compétitivité, l'examen de la réglementation, l'infrastructure, l'innovation, les ressources humaines, les géosciences, la participation autochtone aux activités du secteur minier, la réforme de la réglementation et les enjeux relatifs à la responsabilité sociale des entreprises.

INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En 2011, l'AMC a accordé la priorité à la sensibilisation des députés et aux initiatives de lobbying populaire. Dans le cadre de sa stratégie en matière de relations gouvernementales, elle a surtout communiqué avec de nombreux députés et membres de comités pour faire en sorte que les enjeux de l'Association soient bien compris. Tout au long de l'année, l'AMC a rencontré plusieurs députés, présidents de comité, porte-parole de l'opposition et membres clés du personnel de certains bureaux, notamment le Conseil privé, le Cabinet du premier ministre, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et le ministère des Finances, entre autres. L'AMC a également effectué une présentation au groupe parlementaire conservateur chargé de l'exploitation minière et des pipelines, suivie d'une période de questions et de discussions avec les députés.

L'AMC s'est présentée devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, le Comité permanent des Finances et le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes pour discuter de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, du budget fédéral et de l'exploitation minière dans le nord du Canada, respectivement.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

En 2011, par l'intermédiaire du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHIM), l'AMC a continué de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) au projet de perfectionnement des compétences *L'Essentiel des mines*. Le projet a mené à la création d'un programme de formation de 12 semaines permettant d'acquérir les compétences de niveau débutant. Il a été réalisé en partenariat avec l'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis (RNM). Ces trois organismes collaboraient pour la première fois à un projet de ce type. Un projet pilote du programme a été mené avec succès dans trois collectivités des Premières Nations. Après avoir suivi le programme, certains participants ont commencé des études postsecondaires, tandis que d'autres ont réussi à obtenir un emploi dans le secteur minier. La formation *L'Essentiel des mines* est maintenant offerte dans un certain nombre de sites à l'échelle du pays.

JOURNÉE MINIÈRE SUR LA COLLINE

La Journée minière sur la colline a de nouveau été un événement marquant qui a offert une excellente occasion aux membres de l'AMC de tisser des liens avec les députés fédéraux. Cette année, l'événement a porté principalement sur les occasions remarquables dans notre secteur et les défis qu'il faut relever pour en profiter.

Au total, 54 délégués de l'AMC ont pris part à l'événement à Ottawa et 13 équipes du secteur minier ont participé à plus de 61 réunions. Des rencontres de haut niveau ont eu lieu avec trois ministres et plusieurs sous-ministres, sous-ministres adjoints et députés.

Cette année encore, l'AMC s'est jointe au Club économique du Canada dans le cadre de son déjeuner annuel. L'honorable Joe Oliver, ministre des Ressources naturelles, était l'orateur principal.

Tous s'entendent pour dire que la réception annuelle a connu un franc succès. Parmi les invités figuraient de nombreux ministres, députés, sénateurs, hauts fonctionnaires et représentants de l'industrie. De plus, des prix VDMD ont été remis, ce qui constitue une nouveauté cette année.

SOUTIEN À L'ÉGARD DE L'INITIATIVE VDMD

Tout au long de l'année, le Comité des relations publiques a prêté son soutien à l'initiative VDMD en prenant part à différents salons professionnels. L'AMC a notamment participé au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), au salon Les mines dans la société de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) et à la conférence annuelle de la Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA).

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION

En 2011, l'AMC a élaboré un plan de communication qui a été approuvé à la fin de l'année. À la suite d'un exercice de modification de l'image de marque, nous avons lancé un nouveau site Web (www.mining.ca) entièrement restructuré. L'AMC s'est efforcée d'accroître sa visibilité auprès des médias et du grand public.

en organisant des événements et en tissant des liens avec des journalistes importants. L'AMC a également collaboré avec les associations minières provinciales de l'Ontario et de la Saskatchewan afin d'organiser des déjeuners à l'intention des médias et des membres de l'industrie de Sudbury et de Saskatoon. Ayant obtenu une importante couverture dans les médias locaux et nationaux, ces événements cadrent logiquement avec les efforts de mobilisation accrue des médias de l'AMC. L'AMC a aussi organisé une petite campagne de publicité à Ottawa en 2011. Il s'agissait d'une première pour l'Association! Les annonces affichant le slogan « Before it's yours, it's mined » (avant d'être à vous, c'est venu de nous) ont suscité des commentaires très positifs des parlementaires et du personnel de la fonction publique. Sur les médias sociaux, le compte Twitter de l'AMC (@theminestory) voit son nombre d'abonnés augmenter régulièrement depuis le lancement de la campagne au milieu de 2011. En novembre 2011, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé un plan de communication très élargi afin de tirer parti de ces efforts en 2012.

Avant d'être à vous,
c'est venu de nous.

Ca
20 40,0
Calcium
Calcium

Cu
29 63,5
Copper
Civre

Fe
26 55,8
Iron
Fer

L'INDUSTRIE
**MINIÈRE
CANADIENNE**
Qu'est-ce qu'on va
encore trouver?

mining.ca

L'industrie minière Canadienne.
Le moteur économique secret du monde.

2011 22.11
Cdn
Canada

Partout sur la planète et ici
au pays, l'industrie minière
canadienne stimule la
croissance économique.

mining.ca

L'INDUSTRIE
**MINIÈRE
CANADIENNE**
Qu'est-ce qu'on va
encore trouver?

Le Comité scientifique s'efforce d'employer des principes scientifiques éprouvés afin de réduire les répercussions de l'industrie minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

FAITS SAILLANTS

- Après avoir agi à titre de président du Comité scientifique de l'AMC pendant sept ans, Robert Prairie (Xstrata Zinc Canada) a quitté son poste en juin 2011 et a été remplacé par Kent England (Cameco Corporation).
- L'AMC et l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC) ont livré un témoignage conjoint et ont acquis, en février 2011, le statut d'intervenants dans le cadre de la contestation judiciaire du *Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)* menée par la Sandy Pond Alliance.
- Poursuite du dialogue sur le programme d'Étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) par les mines de métaux.
- Poursuite des initiatives de recherche et de transfert technologique du Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM).
- Plans très avancés en vue de la Conférence internationale sur le drainage rocheux acide (CIDRA) organisée par le NEDEM à Ottawa en mai 2012.
- Publication du deuxième rapport sur l'eau et les secteurs des ressources naturelles de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

Le Comité scientifique collabore avec le Comité de l'environnement sur un certain nombre d'enjeux et d'initiatives, notamment le travail de promotion des intérêts de l'AMC concernant la *Loi sur les pêches*, la stratégie nationale proposée pour le rétablissement des populations boréales de caribou des bois, les questions relatives à la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que l'initiative Vers le développement minier durable. Pour obtenir de plus amples renseignements sur tous ces secteurs, veuillez consulter la section sur le Comité de l'environnement de l'AMC et le *Rapport sur les progrès du développement minier durable* sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

En 2011, le Comité scientifique et le Comité de l'environnement se sont rencontrés en mars, en juin et en octobre. Le Comité scientifique s'est principalement concentré sur les enjeux liés au *Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)*, l'Étude de suivi des effets sur l'environnement et le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM). Le comité a également étudié la situation du projet de règlement fédéral sur les eaux usées et a continué de soutenir les études sur la qualité de l'eau et la toxicité des effluents.

RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX (REMM)

Édicté en 2002 en vertu de la *Loi sur les pêches*, le *REMM* s'applique à environ 100 installations et mines de métaux au Canada. Il impose des limites de rejet d'effluents de cyanure, d'arsenic, de cuivre, de plomb, de zinc, de nickel et de radium 226. Il interdit aussi le rejet de tout effluent à létalité aiguë pour les poissons (truite arc-en-ciel). La concentration moyenne mensuelle maximale du total des solides en suspension a été fixée à 15 mg/l, et le pH de l'effluent doit se situer entre 6,0 et 9,5.

En vertu du *REMM*, le gouverneur en conseil a le droit de modifier l'annexe 2 du Règlement afin de désigner un plan d'eau fréquenté par des poissons comme un dépôt de résidus miniers (DRM). Une telle modification ne peut être apportée qu'après avoir effectué une étude environnementale exhaustive et envisagé toutes les autres options d'évacuation.

Publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* en février 2011, un avis indiquait des modifications à l'annexe 2 pour le projet d'usine centrale de traitement de l'or Jolu de Golden Band Resources inc. qui a proposé de désigner le lac Mallard à titre de dépôt de résidus miniers. Les modifications ont été publiées dans la Partie II de la *Gazette du Canada* le 29 septembre 2011.

Au début de 2011, Environnement Canada (EC) a publié un document provisoire intitulé *Guide sur l'évaluation des solutions de rechange pour l'entreposage des déchets miniers*. Il s'agit d'une version mise à jour d'un document de 2009 intitulé *Guidelines for the Assessment of Alternatives for Tailings Storage for Metal Mining Projects Proposing to use Natural, Fish-bearing Water Bodies as Tailings Impoundment Areas* (Lignes directrices pour l'évaluation des solutions de rechange à l'entreposage des résidus des projets d'extraction de métaux proposant d'utiliser des plans d'eau naturels abritant du poisson comme dépôts de résidus miniers). L'AMC a réagi à la version mise à jour en soulignant le libellé propre à induire en erreur en ce qui a trait aux substances délétères, à la roche stérile et à l'application du *REMM*. Environnement Canada a reconnu la plupart des problèmes soulevés par l'industrie et les lignes directrices ont par la suite été modifiées afin d'en améliorer la clarté.

CONTESTATION JUDICIAIRE MENÉE PAR LA SANDY POND ALLIANCE

Tout au long de 2011, l'AMC a collaboré avec la MABC et un conseiller juridique afin de livrer un témoignage pour appuyer leur requête de statut d'intervenant dans le cadre de la contestation juridique du *REMM* par la Sandy Pond Alliance. En juin 2010, la Sandy Pond Alliance to Protect Canadian Waters (une coalition environnementale) a déposé une contestation judiciaire (la requête) contre le gouvernement fédéral. La coalition a déclaré que les articles 5 et 27.1 du *REMM*, ainsi que l'annexe 2, contrevenaient à la *Loi sur les pêches* et constituaient un excès de pouvoir de la part du gouverneur en conseil.

La requête vise à contester la légalité de l'utilisation de l'annexe 2 pour désigner des plans d'eau naturels abritant du poisson comme des dépôts de résidus miniers en alléguant qu'il est impossible de remédier à la destruction de l'habitat du poisson dans des écosystèmes particuliers comme les lacs et d'autres plans d'eau.

En septembre 2010, l'AMC et la MABC ont présenté une requête conjointe de statut d'intervenant, qui leur a été accordé en février 2011. Le 9 mai 2011, l'AMC et la MABC ont livré leur témoignage.

En obtenant le statut d'intervenant, l'AMC et la MABC visent à faire en sorte que le tribunal comprenne que l'industrie a collaboré étroitement avec le gouvernement pendant plus de dix ans à un certain nombre d'initiatives dirigées par celui-ci qui ont débouché sur le *REMM*. Il est important que le tribunal, lorsqu'il rendra sa décision, tienne compte de cet aspect et de la raison fondamentale pour laquelle l'utilisation des plans d'eau naturels constitue, en de rares occasions, la solution d'entreposage des résidus la plus sécuritaire. Il doit également prendre en considération que le confinement subaquatique prévient l'oxydation et la mobilisation des métaux.

ÉTUDE DE SUIVI DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le programme d'Étude de suivi des effets sur l'environnement par les mines de métaux est un élément du *REMM* qui a été créé par Environnement Canada (EC) à deux fins. D'abord, il vise à déterminer si le règlement protège l'environnement. Ensuite, il oblige les exploitants miniers à mener des études pour évaluer les effets potentiels causés par les effluents des mines. Il s'agit d'un programme à volets multiples coûteux et très complexe qui est le fruit de plusieurs années de travaux et de recherches sur le terrain. L'AMC s'est engagée à collaborer avec Environnement Canada à l'amélioration du programme en examinant de nouvelles idées et des principes scientifiques éprouvés.

En 2011, les représentants du Comité scientifique de l'AMC ont tenu deux rencontres avec l'équipe nationale de l'Étude de suivi des effets sur l'environnement par les mines de métaux d'Environnement Canada, soit le 24 mars et le 15 décembre. La réunion tenue en mars a porté principalement sur un certain nombre de questions liées à l'administration et à la conception du programme d'Étude de suivi des effets sur l'environnement. Seules quelques questions ont fait l'objet d'une entente, mais toutes les parties ont convenu de poursuivre le dialogue. La réunion tenue en décembre a porté principalement sur les questions scientifiques et certains membres du Comité des sciences d'Environnement Canada y ont participé. La rencontre visait surtout à entamer des « négociations » afin de régler la question des applications statistiques de l'échantillonnage des données relatives au programme d'Étude de suivi des effets sur l'environnement par les mines de métaux. Voici les principaux sujets abordés :

- Calcul de la dilution des effluents
- Calcul de l'indice de Bray-Curtis
- Pseudorépétition et difficultés relatives à la découverte de sites de référence « appropriés »
- Calcul de l'erreur de type I (alpha) lors de la mise à l'essai de l'hypothèse nulle

L'AMC a présenté une analyse détaillée des difficultés techniques éprouvées par les exploitants miniers du Canada dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du programme d'Étude de suivi des effets sur l'environnement. Parmi les principaux problèmes figurent l'application de méthodes statistiques à la

conception du site, à la sélection des lieux d'échantillonnage des effluents et aux sites de référence, de même qu'à l'interprétation des résultats.

Nous avons mentionné à Environnement Canada notre intention de faire le suivi des questions ci-dessus et de nos préoccupations non résolues concernant l'administration et la conception du programme d'Étude de suivi des effets sur l'environnement. Environnement Canada et l'AMC ont pris l'engagement de régler les questions en suspens ayant trait au programme au cours de l'année 2012.

PROGRAMME DE NEUTRALISATION DES EAUX DE DRAINAGE DANS L'ENVIRONNEMENT MINIER (NEDEM)

Depuis sa création en 1989, le programme NEDEM a largement contribué à notre compréhension du drainage rocheux acide (DRA) et à sa prévention, ainsi qu'à l'augmentation du transfert de renseignements et de technologies. Néanmoins, le DRA demeure le problème écologique le plus important pour l'industrie minière, le gouvernement et le public, les coûts qui y sont associés pouvant atteindre des centaines de millions de dollars. Chaque année, l'industrie minière continue d'assumer les coûts liés au traitement du drainage rocheux acide.

Au cours des dernières années, le NEDEM a réalisé des progrès considérables relativement aux priorités de recherche cernées par l'industrie minière canadienne, par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et par la société civile. Outre ses projets de recherche, le NEDEM mène des initiatives de transfert de technologies, notamment des ateliers, des conférences, des présentations et des bulletins d'information. Il diffuse également des renseignements sur son site Web (www.mend-nedem.org).

Le nouveau site Web du NEDEM a été créé en réaction aux règles récentes du Conseil du Trésor selon lesquelles l'ensemble du contenu publié doit être bilingue et en format HTML. Ainsi, une grande partie du contenu de l'ancien site Web du NEDEM ne respectait pas les règles et a dû être retiré. Le nouveau site est un site Web indépendant situé sur un serveur géré par Ressources naturelles Canada, mais non assujéti aux règles du Conseil du Trésor. Les renseignements généraux figurant sur le site sont bilingues; cependant, la publication de documents techniques en français ou en anglais uniquement est également permise. Le site a été lancé en mars 2011. Plus de 70 rapports du NEDEM ont été publiés et environ 70 autres sont à venir. Les rapports peuvent être téléchargés sans frais.

L'ALLIANCE MONDIALE

Le NEDEM fait partie d'une alliance mondiale pour la recherche sur le drainage minier acide, qui réunit aussi l'International Network for Acid Prevention (INAP), la US Acid Drainage Technology Initiative (ADTI), l'Australian Centre for Minerals Extension and Research (ACMER), le Partnership for Acid Drainage Remediation in Europe (PADRE), la South African Water Research Commission (WRC), le South American Network for Acid Prevention (SANAP), le Chinese Network for Acid Mine Drainage (CNAMD) et l'Indonesian Network for Acid Drainage (ANAD).

Soutenue par d'importantes multinationales minières, cette alliance permet de mieux diffuser l'information à l'échelle internationale, de mettre des ressources en commun et d'optimiser le financement. Les synergies créées par cette organisation mondiale soulignent davantage l'importance du programme NEDEM.

ACTIVITÉS DE 2010-2011

GUIDE SUR LE DRAINAGE ROCHEUX ACIDE DANS LE MONDE

Le lancement officiel du *Guide sur le drainage rocheux acide dans le monde* (GDRAM) a eu lieu en 2009. Avec le soutien de l'alliance mondiale, l'INAP a parrainé la production de ce guide qui décrit les techniques éprouvées de caractérisation, de prédiction, de surveillance, de traitement, de prévention et de gestion du drainage acide produit par l'oxydation du minéral sulfuré. Le guide se penche également sur la lixiviation des métaux. Plusieurs ateliers ont été organisés au Canada et à l'étranger en ce qui concerne l'utilisation du guide, qui est présentée sur le site www.gardguide.com. La révision et la mise à jour du guide se sont poursuivies en 2011.

- **Rapport 1.61.5b du NEDEM – Cold Regions Cover Research (novembre 2010)**
Entrepreneur : SRK Consulting (Canada). Le rapport NEDEM 1.61.5a (2009) présentait un examen des couvertures de sols construites sur des résidus miniers en milieu nordique. Plusieurs douzaines de processus en milieu nordique pouvant toucher les couvertures de sols ont été cernés. Ce rapport poursuit cette étude et formule des recommandations pour approfondir les recherches.
- **Rapport 2.46.1 du NEDEM – Evaluation of the Water Quality Benefits from Encapsulation of Acid-Generating Tailings by Acid-Consuming Tailings (décembre 2010).**
Entrepreneur : EcoMetrix Incorporated. Ce rapport étudie les avantages d'un encapsulage des résidus produisant de l'acide au moyen de résidus consommant de l'acide, dans la cadre d'une stratégie de mesures d'atténuation visant la qualité de l'eau, y compris la neutralisation de l'acide.
- **Rapport 2.12.2b du NEDEM – Field Assessment of the Occurrence of Algal Biofilm on Submerged Tailings (novembre 2010).**
Entrepreneur : Laboratoires des mines et des sciences minérales du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie de Ressources naturelles Canada. Cinq sites d'évacuation de résidus subaquatiques de compositions diverses présentant différents niveaux d'eau, situés dans une région allant de Val-d'Or à Elliot Lake, ont été échantillonnés afin de déterminer les effets des biofilms sur la mobilisation des métaux.
- **Rapport 1.61.7 du NEDEM – Climate Change and Acid Rock Drainage: Risks for the Canadian Mining Sector (octobre 2011).**
Entrepreneur : Stratos inc. Ce rapport important constitue une évaluation des risques généraux portant sur les effets potentiels des changements climatiques sur les activités et les structures de gestion de l'eau, les structures de retenue des eaux et les conditions hydrologiques, hydrogéologiques et géochimiques touchant la circulation de l'eau et des contaminants dans les sites miniers. À l'avenir, beaucoup de projets du NEDEM pourraient découler de ce rapport.

Le 3^e Symposium sur l'environnement et les mines du NEDEM, de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue s'est déroulé à Rouyn-Noranda du 5 au 9 novembre 2011. Au total, 320 délégués se sont inscrits.

Le 18^e atelier annuel sur la lixiviation des métaux et le drainage rocheux acide du NEDEM en Colombie-Britannique s'est déroulé à Vancouver le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2011. Il avait pour thème l'évolution de la chimie de l'exhaure et le rendement des mesures d'atténuation.

Le NEDEM tiendra sa 9^e Conférence internationale sur le drainage rocheux acide (CIDRA) à l'hôtel Westin à Ottawa du 21 au 26 mai 2012. Conformément à la tradition, la CIDRA de 2012 demeurera l'événement principal en matière de recherche de pointe sur le drainage rocheux acide. Dans le cadre de la conférence se tiendront de brèves formations, des présentations techniques réparties sur trois jours, un salon professionnel et des visites sur le terrain. La présidente de la conférence est Elizabeth Gardiner, tandis que Gilles Tremblay (secrétariat du NEDEM) et Craig Ford (Inmet Mining) agissent à titre de coprésidents du volet technique. Les autres membres du comité principal sont Bill Price (Ressources naturelles Canada), Paul Younger (Université de Newcastle au Royaume-Uni), Jim Robertson (Detour Gold), Janice Zinck (Ressources naturelles Canada), Lisa Lanteigne (Vale), Marilyn Fortin (AMC), de même qu'Ellyn Holzman et Anne Chartrand d'Unconventional Planning. Le site Web officiel est le www.icard2012.ca.

Bien que nous consacrons une partie importante de l'année 2012 à la CIDRA, nous poursuivons notre travail visant l'achèvement d'un certain nombre de projets existants, notamment :

- Rôle du nitrate dans la remobilisation et l'atténuation du sélénium dans les déchets des mines de charbon (Lorax Environmental).
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (anciennement l'AINC) élabore actuellement des lignes directrices pour faciliter la conception de systèmes de couverture en milieu nordique. Le ministère collabore avec le NEDEM et son rapport définitif sera publié en tant que rapport du NEDEM.
- Étude de cas d'évacuation de résidus et de roche acide dans les puits (SENES Consultants).
- Évaluation des boues de neutralisation : phase III (Lorax Environmental et Université du Nouveau-Brunswick).
- Étude du traitement du drainage rocheux acide et des activités de gestion des boues : Base de données (Ressources naturelles Canada).

Le programme NEDEM est très reconnu tant au Canada qu'à l'étranger. Actuellement, le Canada est le seul pays du monde qui s'attaque aux questions du drainage rocheux acide et de la lixiviation des métaux grâce à un programme de recherche ciblé, dirigé par un comité multilatéral formé de représentants de l'industrie, des gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Le programme est administré par un petit secrétariat établi au Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie, qui relève de Ressources naturelles Canada. Chaque année, d'autres organisations fournissent des sommes ou des

contributions en nature équivalentes ou supérieures aux fonds versés par l'AMC pour appuyer le programme NEDEM.

INITIATIVE NATIONALE POUR LES MINES ORPHELINES OU ABANDONNÉES (INMOA)

L'INMOA a été lancée en 2002 pour répondre à une demande des ministres des Mines des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il s'agit d'une initiative multilatérale unique au Canada. Ses travaux sont orientés par un comité consultatif formé de représentants de l'industrie minière canadienne, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de groupes autochtones et d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE). L'INMOA est financée par l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, ainsi que certains ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux. L'initiative est administrée par un petit secrétariat établi au Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie, qui relève de Ressources naturelles Canada.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- Atelier de l'INMOA – *Gestion à long terme des sites miniers et rétrocession des terrains miniers à la Couronne au Canada.*
- Assemblée générale annuelle du comité consultatif de l'INMOA et séance de planification stratégique à Ottawa en juin.

ACTIVITÉS DE 2011

Élaboration de stratégies visant les politiques et les programmes de prévention de nouvelles mines orphelines ou abandonnées – le rapport Cowan

Un des principes directeurs de l'INMOA est que les « activités visant à empêcher que des sites miniers soient abandonnés dans l'avenir doivent se poursuivre, ces activités consistant, entre autres, en un affermissement de la réglementation. » Les membres du comité consultatif croient qu'il y a un vide politique en ce qui a trait à la fermeture des mines et affirment la nécessité d'établir un cadre stratégique clair régissant la fermeture des mines, les obligations à long terme et la rétrocession des terrains à la Couronne. La rétrocession des terrains à la Couronne une fois les activités minières terminées consiste en un transfert de responsabilité dans le cadre duquel la Couronne se charge de la gestion et de l'entretien à long terme des terrains. L'INMOA a intérêt à examiner la rétrocession des terrains à la Couronne afin de fournir des modalités certaines aux gouvernements, à l'industrie minière et à la société civile, lorsque c'est possible. L'objectif consiste à éviter que les mines fermées deviennent orphelines ou abandonnées.

En 2010, l'INMOA a confié à Cowan Minerals la tâche de créer un cadre stratégique et un document d'orientation à l'intention des intervenants et des autorités minières qui serviraient d'outils de référence pour la fermeture des mines, la gestion des obligations à long terme et la prévention de l'abandon d'autres mines.

Le rapport intitulé *The Policy Framework in Canada for Mine Closure and Management of Long-Term Liabilities: A Guidance Document* a été rédigé. Cet excellent outil de référence examine les principales composantes liées à la fermeture des mines, à la gestion des sites après la fermeture et aux obligations connexes. Le rapport examine l'entretien et la surveillance à long terme des mines dont l'exploitation peut cesser, ainsi que les options des autorités minières qui peuvent accepter de remettre les terrains miniers à l'État. Il comprend également une série de courtes notes sur les éléments de politiques à considérer, comme les objectifs de fermeture, les plans de fermeture, l'évaluation des risques, la garantie financière, les soins après la fermeture, la renonciation, la garde institutionnelle et la consultation. Ces notes pourraient servir à élaborer des concepts d'orientation d'un cadre stratégique. Le rapport Cowan présente aussi un cadre stratégique réel et des recommandations visant à empêcher une augmentation des dangers dans les mines abandonnées.

En conclusion, les auteurs affirment que même si de grands progrès ont été réalisés au chapitre de la restauration des mines au cours des 40 dernières années, il demeure difficile de planifier et de réglementer les phases de surveillance et d'entretien à long terme après l'exploitation afin d'empêcher avec certitude l'abandon d'autres mines.

Atelier de l'INMOA – Gestion à long terme des sites miniers et rétrocession des terrains miniers à la Couronne au Canada

Cet atelier qui s'est déroulé à Ottawa le 31 mai et le 1^{er} juin 2011 a réuni 50 représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de l'industrie minière canadienne, d'organisations non gouvernementales, ainsi que des Canadiens autochtones, des conseillers et des universitaires. Cet atelier avait pour objectif d'aider le comité consultatif de l'INMOA à élaborer des recommandations et une feuille de route stratégique concernant la gestion des obligations à long terme liées aux sites miniers. Il visait également à étudier les questions relatives à la rétrocession des terrains miniers à la Couronne.

L'atelier était composé de présentations, de débats d'experts et de discussions en petits groupes ayant pour thème la gestion des risques liés aux sites, le financement, la législation, ainsi que les politiques et règlements. Les procès-verbaux de l'atelier sont publiés sur le site Web de l'INMOA, soit le www.abandoned-mines.org.

Assemblée générale annuelle (AGA) et séance de planification stratégique

L'AGA du comité consultatif de l'INMOA s'est déroulée à Ottawa le 1^{er} juin 2011, immédiatement après l'atelier décrit ci-dessus. Un examen des membres, une étude du budget, des mises à jour sur les projets en cours, un examen des compétences territoriales, le plan de travail pour 2012 et les nouvelles orientations figuraient à l'ordre du jour. En outre, Gregg Stewart (Colombie-Britannique) a succédé à Robert Holmes (Yukon) à titre de président. Depuis ce temps, Cindy Blancher-Smith du ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario a été nommée à titre de nouvelle vice-présidente.

Le 2 juin, le comité consultatif a tenu un bilan d'une journée de l'atelier de l'INMOA et une séance de planification stratégique. L'objectif consistait à analyser les résultats de l'atelier, à élaborer une stratégie d'avenir en matière de rétrocession des terrains miniers à la Couronne et à examiner l'orientation stratégique globale de l'INMOA. En plus de l'élaboration d'un plan d'action de trois ans, un nouveau « groupe de travail sur la rétrocession des terrains à la Couronne » a été formé afin de mettre en œuvre le plan.

Ce groupe de travail a cerné le besoin d'élaborer des documents supplémentaires qui présenteraient des études de cas précis et utiliseraient l'ensemble des renseignements recueillis pour créer une matrice (un arbre) de décision. Cette matrice décrirait les facteurs clés devant être évalués pour déterminer si un site doit être remis à une autorité gouvernementale ou demeurer la responsabilité de l'exploitant. Une étude sera commandée pour aider l'INMOA à élaborer un cadre stratégique portant sur la fermeture complète des sites miniers, ainsi que la gestion à long terme et les obligations connexes. Les responsabilités des exploitants miniers et des organismes de réglementation gouvernementaux devront également être définies clairement.

À cette fin, le groupe de travail recherchera un conseiller ou un chercheur possédant de grandes connaissances sur l'industrie minière et une vaste expérience de l'environnement politique et réglementaire entourant la gestion des sites contaminés, les mines en exploitation et les fermetures de mines au Canada. Le groupe de travail fera un compte rendu des progrès réalisés aux ministres des Mines en automne et lors de la prochaine assemblée générale annuelle de l'INMOA.

TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE (TRNEE)

En 2011, la TRNEE a poursuivi un programme de recherche stratégique lancé en 2009 concernant l'eau et les secteurs des ressources au Canada. La Table ronde évalue actuellement les difficultés liées à la pérennité et à l'utilisation de l'eau dans divers secteurs des ressources. Les questions des modifications touchant l'approvisionnement, la disponibilité et la distribution de l'eau en raison des changements climatiques ainsi que la demande croissante figurent dans cette évaluation.

L'un des objectifs principaux du programme consiste à envisager l'élaboration d'instruments, de stratégies et de mécanismes nouveaux visant les politiques qui permettent une meilleure gestion de l'eau afin de favoriser l'amélioration de la santé des écosystèmes et la viabilité continue des secteurs des ressources. Vers la fin de 2011, la Table ronde a publié son deuxième rapport intitulé *Cap sur l'eau – L'utilisation durable de l'eau par les secteurs des ressources naturelles du Canada*. Le rapport étudie l'utilisation de l'eau dans les divers secteurs des ressources, notamment l'exploitation minière, le pétrole et le gaz naturel, l'agriculture, la fabrication et la production d'énergie thermique. Selon son profil, le secteur minier est un très faible utilisateur d'eau; il représente seulement 1 % de la consommation nationale en 2005 et suivait une tendance générale à la baisse jusqu'à cette année de référence. Un certain nombre de recommandations sont soumises à l'examen dans cinq catégories générales :

- Prévisions relatives à l'utilisation de l'eau
- Données et renseignements sur l'eau
- Tarification de l'eau
- Gouvernance participative de l'eau
- Instruments de politique

Ce ne sont pas tous les secteurs qui appuyaient la tarification de l'eau, mais il était généralement accepté qu'une certaine forme de valorisation de l'eau favoriserait une utilisation plus efficace et durable. En ce qui concerne les instruments de politique, il est recommandé de créer des lois et des règlements souples pouvant être modifiés selon différentes circonstances. À ce titre, les gouvernements provinciaux et territoriaux dirigeraient le dossier. Le gouvernement fédéral jouerait un rôle accru et favoriserait l'accès, à l'échelle nationale, aux portails de renseignements provinciaux et territoriaux. Le rapport est accessible en ligne : [Cap sur l'eau – L'utilisation durable de l'eau par les secteurs des ressources naturelles du Canada.](#)



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS

Président : Rick Schwenger
Gestionnaire de projets de remise en état, Xstrata Zinc Canada

Le Groupe de travail sur les résidus collabore à l'amélioration de la gestion des résidus dans les installations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière canadienne. Le Groupe de travail sur les résidus examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin d'élaborer des lignes directrices sur l'exploitation et la gestion sécuritaires des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Il fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans l'ensemble de l'industrie minière. De plus, le Groupe de travail sur les résidus a contribué de façon importante à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD), notamment en élaborant un protocole de gestion des résidus.

FAITS SAILLANTS

- Organisation de quatre ateliers sur la gestion des résidus en 2011.
- Mise à jour et explicitation des définitions relatives aux parcs à résidus miniers.
- Préparation d'ateliers supplémentaires prévus en 2012.

Jusqu'à maintenant, les travaux les plus importants et tangibles du Groupe de travail sur les résidus consistent en l'élaboration des trois guides de gestion des résidus publiés par l'AMC :

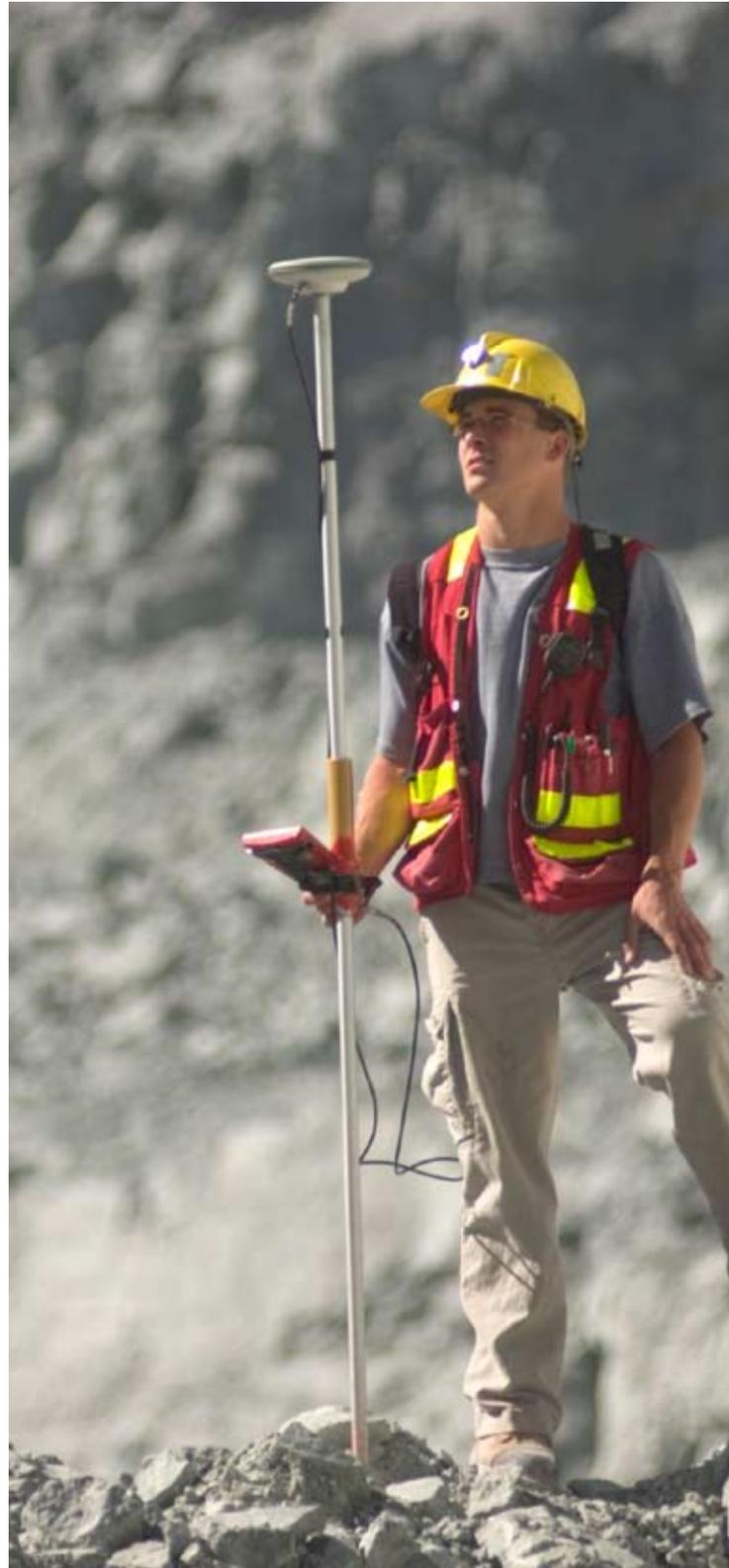
- *Guide de gestion des parcs à résidus miniers (1998, 2009)*
- *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux (2003)*
- *Guide de gestion des parcs à résidus miniers (2010)*

Ces guides exposent les principes et les pratiques associés à une gestion responsable des résidus miniers à toutes les étapes d'une exploitation minière, de la conception initiale jusqu'à la fermeture des installations. En 2011, le Groupe de travail sur les résidus, comptant sur la participation active et l'appui généreux d'exploitants miniers membres de l'AMC, a donné quatre ateliers sur la gestion des résidus (énumérés ci-dessous) dans quatre provinces du Canada. Ces ateliers visaient principalement à promouvoir la mise en œuvre et l'utilisation des guides.

- 1^{er} et 2 mai 2011 : Atelier conjoint avec l'Association minière de la Colombie-Britannique, Highland Valley Copper (C.-B.)
- 25 mai 2011 : Atelier de l'AMC, Congrès annuel de l'ICM, Montréal (Québec)
- 23 juin 2011 : Atelier portant sur les sables bitumineux de l'AMC, Fort McMurray (Alberta)
- 20 octobre 2011 : Atelier de l'AMC, Congrès annuel de l'Association canadienne des barrages, Fredericton (N.-B.)

Les ateliers visent à préparer les membres de l'AMC à respecter leurs engagements dans le cadre de l'initiative VDMD et à illustrer l'engagement de l'AMC à promouvoir le développement durable grâce à un meilleur rendement en matière de sécurité et d'environnement. Les ateliers contribuent également à entretenir le dialogue sur les nouvelles technologies et favorisent l'entraide entre les spécialistes du domaine.

Bien que le Groupe de travail sur les résidus ait préparé ses guides à l'intention des membres de l'AMC, nous encourageons leur utilisation dans l'ensemble de l'industrie minière au Canada et à l'étranger. Les guides sont d'ailleurs reconnus à l'échelle internationale pour avoir établi les normes mondiales les plus élevées en matière de gestion des résidus miniers.



Le Comité de la fiscalité se charge des enjeux d'importance nationale concernant les impôts, fait pression pour obtenir des modifications fiscales afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils partagent de l'information sur des questions financières et fiscales.

FAITS SAILLANTS

- Contribution à la préparation du budget fédéral au moyen de soumissions prébudgétaires, de séances d'information à l'intention des ministres des Mines et d'autres activités.
- Promotion du maintien des réductions du taux d'imposition des sociétés.
- Poursuite de l'examen de la question de l'exploration et de la mise en valeur en profondeur.
- Réalisation de l'étude annuelle ENTRANS sur les paiements effectués par l'industrie minière aux gouvernements canadiens.

En 2011, le gouvernement fédéral a mis l'accent sur la réduction du déficit accumulé dans le cadre des budgets de stimulation économique des deux dernières années. Cependant, grâce à diverses soumissions prébudgétaires, aux séances d'information à l'intention des ministres des Mines et aux autres activités qui ont eu lieu au cours des dernières années, l'AMC et le Comité de la fiscalité ont accueilli avec joie les améliorations suivantes, qui ont été annoncées dans les budgets fédéraux et d'autres rapports :

- Réduction continue du taux d'imposition du revenu des sociétés, qui est passé de 16,5 % à 15 % en 2012 à la fin du programme de réduction lancé il y a dix ans par le gouvernement libéral et maintenu par le gouvernement conservateur;
- Maintien du crédit d'impôt pour l'exploration minière de 15 % pendant une année supplémentaire : les fonds amassés jusqu'au 31 mars 2012 permettent de soutenir les activités d'exploration admissibles jusqu'à la fin de 2013;
- Mise en réserve d'un montant de 150 millions de dollars pour la construction d'une route utilisable en toute saison entre Inuvik et Tuktoyaktuk en vue de terminer l'autoroute Dempster de façon efficace, ce qui constitue une priorité du gouvernement des T.N.-O.;
- Investissement de 100 millions de dollars sur cinq ans dans la cartographie géologique, principalement dans le Nord canadien, et renouvellement d'un plus petit programme connexe axé sur les sciences de la terre autour des camps miniers;
- Interprétation officielle du traitement fiscal visé par l'AMC relativement aux coûts de certains biens matériels se trouvant dans les mines souterraines;
- Classification de certains frais liés à la consultation, à l'environnement et à la faisabilité, qui sont admissibles au traitement à titre de frais d'exploration au Canada;

- Investissement important dans les infrastructures, ce qui pourrait comprendre les projets directement liés à la mise en valeur des minéraux;
- Création d'une agence de développement régional au Nord et investissement de 100 millions de dollars dans une initiative de développement des compétences des Autochtones.

Les réserves canadiennes sont en déclin, mais on croit qu'il en existe d'autres en profondeur près des mines existantes. Ressources naturelles Canada et les membres de l'AMC ont examiné les risques et le rendement des activités connexes pour déterminer le bien-fondé de modifications fiscales. Étant donné les priorités budgétaires actuelles du gouvernement, il est peu probable que des changements positifs soient apportés dans ce secteur dans un avenir rapproché.

ÉTUDE ENTRANS DE 2011

ENTRANS a réalisé pour le compte de l'AMC la cinquième étude annuelle des paiements effectués par l'industrie minière aux gouvernements. En 2012, l'industrie a versé 8,4 milliards de dollars aux gouvernements en taxes et en redevances, ce qui constitue une hausse de 65 % par rapport à 2009, en raison de la récession. Plusieurs gouvernements provinciaux continuent de tirer des revenus considérables de l'industrie. L'AMC a réussi à susciter l'intérêt des médias envers cette étude.

La publication a souligné le rôle que joue l'industrie minière dans certaines régions du Canada. Elle a révélé que l'industrie apporte une importante contribution aux recettes publiques de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest.

L'industrie minière remet une somme considérable aux gouvernements en taxes municipales, en taxes sur le carburant et en cotisations sociales. De plus, l'industrie achète un nombre important de biens et services auprès d'environ 3 200 fournisseurs au Canada, allant des conseillers en ingénierie et en environnement aux entreprises d'outillage et aux sociétés financières.

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

FAITS SAILLANTS

- Réponse positive du gouvernement fédéral à l'évaluation des niveaux de service du transport ferroviaire de marchandises.
- Participation à des alliances, comme la Coalition des expéditeurs par rail, pour soutenir le développement d'une infrastructure de transport concurrentielle.
- Échanges avec le gouvernement fédéral à propos des enjeux concernant les infrastructures de transport.

Chaque année, la valeur des exportations canadiennes d'aluminium, d'or, de nickel, de cuivre, de zinc, de minerai de fer, de charbon, d'uranium, de potasse et de diamants atteint plusieurs dizaines de milliards de dollars. Ces minéraux et produits métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent près de la moitié du revenu total du transport ferroviaire de marchandises.

Un système de transport efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle de l'industrie minière canadienne. L'AMC et l'industrie étaient donc ravies lorsque la *Loi sur les transports au Canada* (LTC) a été modifiée en 2008 dans le but d'équilibrer la concurrence entre les expéditeurs et les services ferroviaires. Ces derniers détiennent un monopole ou un double monopole dans de nombreuses régions du pays. La modification de la Loi vise à faciliter le règlement des différends associés aux frais de transport ferroviaire et aux frais accessoires.

ÉVALUATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES

Le gouvernement fédéral a récemment effectué une étude relative aux niveaux de service du transport ferroviaire de marchandises du CN et du CP dans le but de cerner les problèmes et les enjeux, d'observer les meilleures pratiques et de recommander des solutions commerciales, réglementaires ou autres pour améliorer le service. Le gouvernement a commandé quatre études et créé un comité de trois personnes chargé d'analyser l'information recueillie et de mener ses propres consultations avant de présenter des recommandations au gouvernement. L'AMC a rencontré des représentants et des conseillers de Transport Canada afin de leur communiquer le point de vue de l'industrie minière.

Le dernier rapport des conseillers (*Analyse de l'exécution des commandes des expéditeurs par les chemins de fer et des temps de transit*) a été publié en mars 2010. Le gouvernement fédéral a publié sa réponse au cours du même mois. De façon générale, l'AMC est satisfaite de cette réponse positive, puisqu'elle contient des éléments utiles liés au service ferroviaire, aux amendes pour non-exécution et aux facteurs de mesure continue du rendement.

Donnant suite aux recommandations du rapport, le gouvernement a entamé un processus commercial de négociation d'une entente de service modèle et d'un mécanisme de règlement des différends commerciaux. Jim Dinning a été nommé responsable de ce processus en novembre 2011. L'AMC et Teck Resources ont rencontré Jim Dinning le 16 novembre pour discuter de ses plans d'évaluation. Par la suite, un groupe de travail comportant des représentants de Xstrata et de Teck a été formé.

En demandant une révision efficace du service ferroviaire de transport des marchandises ainsi que des modifications apportées précédemment à la *Loi sur les transports au Canada*, l'AMC a participé à la Coalition des expéditeurs par rail. Cette coalition fait la promotion des intérêts des expéditeurs auprès des instances fédérales en matière de politiques et de réglementation. Elle représente des secteurs qui utilisent largement les services ferroviaires, notamment les industries de produits chimiques, d'engrais, de propane, de produits forestiers, d'agroalimentaire, d'exploitation minière et d'importation automobile.

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

L'Organisation maritime internationale (OMI) est l'agence spécialisée des Nations Unies qui est chargée de la sécurité de l'expédition et de la prévention de la pollution marine par les navires. Récemment, deux règlements que doivent connaître et respecter certains membres de l'AMC ont été adoptés :

- l'annexe V de la MARPOL, qui vise à empêcher la pollution du milieu marin;
- le code IMSBC, qui vise à assurer le transport sécuritaire des cargaisons solides en vrac.

MARPOL est le nom abrégé de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. L'annexe V est axée précisément sur le traitement des déchets des navires. Selon la MARPOL, les résidus des cargaisons constituent une forme de déchets et sont couverts par l'annexe V. Récemment, des modifications apportées à l'annexe V ont entraîné la création d'un nouvel ensemble de critères en déterminant que certains résidus de cargaisons ne pourront plus être évacués dans la mer à compter du 1^{er} janvier 2013. Les résidus secs ou l'eau de lavage comportant des résidus qui satisfont à l'un des critères devront plutôt être évacués dans des installations portuaires de réception, ce qui pourrait ralentir le commerce et complexifier la composante d'expédition de la chaîne d'approvisionnement logistique.

IMSBC est le nom abrégé du Code maritime international des cargaisons solides en vrac. Récemment, des critères de détermination des « matières dangereuses seulement en vrac » ont été proposés. Ces critères

devraient être adoptés lors de la réunion du Sous-comité du Transport des marchandises dangereuses de l'OMI en automne 2012, puis entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, toute cargaison de minerais métalliques ou de concentrés qui satisfait l'un des critères des matières dangereuses seulement en vrac sera expédiée conformément au calendrier du Code IMSBC pour les « cargaisons de sulfure métallique ».

L'AMC a suivi de près ces questions à l'OMI et formé un groupe de travail composé de sociétés membres concernées afin de déterminer le meilleur plan d'action pour l'avenir et d'élaborer des stratégies à cet égard.

Pendant l'année, l'AMC a poursuivi son dialogue avec le gouvernement fédéral au sujet des problèmes liés aux infrastructures de transport. Les projets qui permettraient de renforcer l'exploration minière et le développement économique de cette industrie dans certaines régions canadiennes sont considérés comme particulièrement importants.

Pour participer au règlement d'autres questions, un membre du Comité du transport de l'AMC siège également au comité consultatif du gouvernement fédéral; ce dernier examine notamment avec Transport Canada le problème du transport des matières dangereuses. L'AMC suit également l'évolution d'une initiative de réglementation environnementale qui se déroule dans les États du nord des États-Unis et qui pourrait avoir des répercussions sur la navigation sur la Voie maritime et les Grands Lacs.



L'importance grandissante accordée aux pratiques de l'industrie minière canadienne lorsqu'elle mène des activités à l'étranger a entraîné la création du Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI) en 2011. Le mandat du Comité RSI consiste à cerner et à traiter les enjeux en évolution pouvant nuire à la réputation des sociétés membres de l'AMC qui mènent des activités à l'étranger, ainsi qu'à commander des études d'experts sur les pratiques exemplaires changeantes afin de déterminer si l'AMC doit formuler des positions de principe concernant certains sujets.

FAITS SAILLANTS

- Ross Gallinger a été sélectionné à titre de premier président du Comité RSI. C'est d'ailleurs sous sa gouverne que la portée des quatre secteurs de travail a été déterminée. M. Gallinger a quitté son poste de président après avoir été nommé directeur général de l'Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada (ACPE). Il continue néanmoins de participer activement aux travaux du Comité RSI.
- Le Comité RSI a ciblé quatre volets de travail, puis a commandé deux projets de recherche en 2011 :
 - Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement de 2006 : Passer en revue les mesures du gouvernement et des intervenants afin de mettre en œuvre les recommandations issues des Tables rondes nationales (2006) sur la responsabilité sociale des entreprises et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement.
 - Mécanismes de responsabilité : Cerner les mécanismes de responsabilité actuels au Canada et dans certains autres pays, ainsi que leurs faiblesses et leurs lacunes.
- La création du Comité RSI permet également à l'AMC de traiter les questions émergentes relatives à la responsabilité sociale internationale et d'éviter d'être prise au dépourvu par ces enjeux. Par exemple, il convient de mentionner le récent projet de loi C-300, un projet de loi d'initiative parlementaire qui a été rejeté de justesse au cours de la dernière législature et qui aurait causé beaucoup de problèmes dans l'industrie minière. Le Comité s'est révélé très utile au milieu de l'année 2011, lorsque John McKay a communiqué avec l'AMC pour discuter d'un nouveau projet de loi d'initiative parlementaire qui propose d'obliger les sociétés extractives à déclarer les paiements versés aux gouvernements étrangers. Le Comité RSI a été en mesure d'évaluer avec soin la demande de M. McKay et d'élaborer une stratégie de mobilisation proactive sur la déclaration transparente des paiements versés aux gouvernements.

TABLES RONDES NATIONALES SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ET L'INDUSTRIE EXTRACTIVE CANADIENNE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DE 2006

En 2011, le Comité RSI a fait affaire avec On Common Ground pour examiner, déterminer et comprendre les mesures prises par le gouvernement et d'autres intervenants à la suite du rapport multipartite de 2006 visant la mise en œuvre des recommandations issues des Tables rondes. On Common Ground devait également cerner les lacunes actuelles à cet égard. L'AMC a fortement haussé sa cote d'estime en faisant ce suivi utile des Tables rondes. Cette activité a ouvert la porte à une poursuite du dialogue. Une fois terminé, le rapport a été publié sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca) en janvier 2012.

MÉCANISMES DE RESPONSABILITÉ

En 2011, le Comité RSI a employé les services de Fasken Martineau pour cerner les mécanismes de responsabilité existants au Pérou, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Tanzanie et au Guatemala, et pour comparer ceux-ci aux mécanismes en place au Canada. La principale constatation des travaux est la suivante : bien que les détails concernant la responsabilité varient d'un pays à l'autre, tous les pays ont mis en place ce type de mécanismes. Les différences sont constatées au chapitre de l'application de ces mécanismes par les gouvernements des pays hôtes. Le rapport final a été publié sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

CIBLES POUR 2012

Le Comité RSI commandera deux projets de recherche supplémentaires :

- **Transparence** : Ce projet analysera les moyens que peuvent utiliser les sociétés pour mieux intégrer les principes de la transparence à leurs activités. Ainsi, les sociétés pourront améliorer leurs pratiques de divulgation afin de respecter des normes de base sur la conformité et la production de rapports. Le projet sera également axé sur les nouvelles attentes dans quatre domaines :
 - les paiements versés aux gouvernements;
 - les droits de la personne;
 - les avantages communautaires et autres avantages économiques;
 - la consultation des peuples autochtones.
- **Application du principe de consentement préalable libre et informé (CPLI)** : Ce projet vise à documenter l'application actuelle du principe moderne CPLI à l'échelle mondiale. Il permettra de répondre aux questions suivantes :
 - De quelle façon les sociétés recherchent-elles et manifestent-elles un consentement préalable libre et informé?
 - De quelle façon les sociétés savent-elles qu'elles ont obtenu un consentement préalable libre et éclairé?
 - Que signifie un consentement préalable libre et éclairé pour les collectivités autochtones?

- Que signifie un consentement préalable libre et éclairé pour les collectivités non autochtones?
- Que signifie un consentement préalable libre et éclairé lorsqu'un déménagement est nécessaire?
- Que signifie un consentement préalable libre et éclairé lorsqu'aucun déménagement n'est nécessaire?

Le Comité RSI maintiendra un dialogue permanent afin de cerner et d'aborder les questions pertinentes au rendement des membres de l'AMC en matière de responsabilité sociale des entreprises. Il visera également à déterminer des initiatives qui s'ajouteront aux projets de recherche mentionnés ci-dessus afin de contribuer à la sensibilisation et d'élever les normes de rendement.

L'AMC continuera de travailler à l'adoption de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) à l'échelle internationale en vue de trouver des solutions aux obstacles actuels.

En 2012, le Comité RSI travaillera à la réalisation d'une initiative majeure. Celle-ci visera à renforcer l'engagement des membres de l'AMC à faire des progrès continus au chapitre de la responsabilité de leur entreprise à l'échelle internationale. Cette initiative contribuera également à améliorer la réputation et l'avantage concurrentiel des sociétés membres de l'AMC.

Les rencontres du Comité RSI ont réuni un grand nombre de participants en 2011. Ce degré de mobilisation élevé témoigne de la motivation des membres à traiter les nouveaux enjeux et à renforcer leur leadership en gardant toujours à l'esprit un dossier d'analyse précis. Cette ambiance rappelle à bien des égards les débuts de l'initiative VDMD, lorsque nous nous sommes engagés à établir notre leadership. L'initiative VDMD a donné une valeur concrète à l'AMC et nous croyons fermement que le Comité RSI fera de même. L'année 2012 s'annonce des plus prometteuse!

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration du rendement énergétique et la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

FAITS SAILLANTS

- Suivi des progrès réalisés par le gouvernement en matière d'établissement d'objectifs et de règlements relatifs aux émissions de gaz à effet de serre.
- Poursuite de l'évaluation et de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre par les sociétés membres de l'AMC.
- Amélioration des résultats des sociétés pour l'énergie VDMD et la réduction des gaz à effet de serre.
- Évaluation du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD).

Le Comité de l'énergie favorise l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre parmi les membres de l'AMC. Chaque année, le Comité demande au Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie (CIEEDAC) de lui faire part des données relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. L'AMC participe également au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) et agit à titre de présidente du Groupe de travail sur le secteur minier.

Après avoir constaté une amélioration plus lente que prévu parmi les sociétés membres au chapitre de la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, le groupe de travail sur l'énergie a commandé une étude du protocole de l'initiative VDMD pour déterminer la cause fondamentale de la faible amélioration. Cette étude portait sur le contenu du protocole, ainsi que la formation et le soutien de l'AMC en matière de gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre. Les conclusions de l'étude ont laissé entendre que le protocole, pour demeurer pertinent, doit être mis à jour de façon à refléter l'état actuel des politiques et des pratiques d'atténuation des changements climatiques. Le groupe de travail sur l'énergie a donc lancé un processus de mise à jour du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en 2011.

Les changements climatiques dominent autant la scène politique que le contexte stratégique. Au cours des dernières années, les changements climatiques ont fait l'objet d'un processus législatif et réglementaire complexe au Canada.

En 2006, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-30, la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*, qui visait à réglementer la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre. L'AMC et ses membres ont participé aux consultations portant sur la proposition législative et se sont présentés devant le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi en février 2007. À l'étape de l'étude en comité, plus d'une centaine de modifications ont été proposées par les partis de l'opposition, mais le projet de loi est resté en plan au Feuilleton.

En avril 2007, le gouvernement a annoncé l'adoption de *Prendre le virage*, un nouveau cadre de réglementation visant à remplacer la proposition législative. Ce nouveau cadre prescrivait une réduction de 18 % de l'intensité des gaz à effet de serre entre 2007 et 2010. Au sein de l'industrie minière, cet objectif s'appliquait aux fonderies de métaux communs et aux usines de bouletage de minerai de fer.

En 2009, le gouvernement a retardé l'élaboration du processus de réglementation en matière de gaz à effet de serre jusqu'à ce que les objectifs, les politiques et les outils visant les GES soient élaborés aux États-Unis. À la fin de 2010, nous ne savions toujours pas ce qui allait (ou n'allait pas) émerger de l'administration et du Congrès américain relativement aux changements climatiques. Les plans du Canada demeurent également vagues, bien que des annonces de réglementation aient été faites relativement aux normes d'efficacité du carburant des véhicules et celles des centrales au charbon.

Tandis que les négociations à Copenhague n'ont pas débouché sur une convention obligatoire comportant des objectifs de réduction des GES, il a été convenu de transférer 30 milliards de dollars en fonds de redressement aux pays en développement avant 2012 et d'élaborer un nouveau mécanisme de financement pour contribuer à réduire le déboisement. Par la suite, le Canada a soumis son objectif officiel de réduction des GES, comme il est exigé dans l'Accord de Copenhague (réduction de 17 % des émissions de GES entre 2005 et 2020). En dernier lieu, à la fin de 2011, le Canada a annoncé son retrait du Protocole de Kyoto.

Pendant ce long processus, l'AMC a fait valoir l'importance de la capacité concurrentielle mondiale, le caractère unique de certaines installations et situations, ainsi que les progrès réalisés par ses membres en ce qui a trait à l'efficacité énergétique et à la réduction des GES. L'AMC a également indiqué au gouvernement fédéral que l'industrie souhaitait que le nouveau régime de réglementation des GES soit assorti d'un système de reddition de comptes simple, peu coûteux et à guichet unique. Étant donné la variété des objectifs et des mesures adoptés par les provinces au cours des dernières années, il est évident qu'il sera très difficile d'établir une politique et un système de reddition de comptes à l'échelle nationale.

L'AMC et le Comité de l'énergie continuent de souligner l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique et d'investir dans des procédés écoénergétiques afin de lutter contre les changements climatiques, de réduire la pollution atmosphérique et d'accroître la productivité. À cette fin, l'AMC a mis en lumière l'utilité des mesures incitatives et des programmes du gouvernement fédéral pour favoriser l'efficacité énergétique.

Les membres de l'AMC continuent de répertorier, d'évaluer et signaler leurs mesures relatives aux changements climatiques, en préparant avantagement l'industrie aux éventuelles exigences en matière de reddition de comptes.

L'AMC a embauché des conseillers en développement durable de Stratos pour mettre à jour le document d'orientation de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) portant sur le protocole de gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre. Le document définitif comprend des renseignements mis à jour pour aider les sociétés membres à mieux remplir leurs formulaires VDMD sur les meilleures pratiques de gestion de l'énergie. Les efforts visant à améliorer davantage le rendement de ce secteur se poursuivent.



AUTRES SECTEURS DE TRAVAIL



L'AMC s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

FAITS SAILLANTS

- Soutien aux accords sur la protection des investissements étrangers du gouvernement fédéral.
- Soutien à la négociation des accords de libre-échange.
- Surveillance des développements et contribution offerte lorsque nécessaire.

L'industrie minière est un des secteurs d'activité canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. L'industrie minière canadienne représente environ 20 % de toutes les exportations canadiennes, 12 % de l'investissement direct effectué par le Canada à l'étranger et près de 60 % des sociétés d'exploration minière à l'échelle mondiale. Les trois quarts des transactions mondiales en valeurs minières s'effectuent à la Bourse de Toronto. Chaque année, les revenus des exportations de fer et d'acier, d'aluminium, de nickel, de cuivre, d'or, d'uranium, de charbon, de potasse, de zinc, de diamants et de minerai de fer atteignent plusieurs milliards de dollars.

Ce succès découle en partie du soutien gouvernemental lié à « l'infrastructure commerciale du Canada », c'est-à-dire le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'accords sur la protection des investissements étrangers (APIE).

ACCORDS SUR LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un ambitieux programme dans le but d'élargir et de moderniser cette infrastructure. Par exemple, le gouvernement a l'intention de doubler le nombre d'accords sur la protection des investissements étrangers (APIE) pour le faire passer de 23 à 46 en cinq ans.

Les APIE sont des accords bilatéraux qui fixent des obligations en matière de traitement des investissements pour chaque pays. Ils permettent également aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements spéciaux et à des arbitres en cas de différend entre un investisseur et un gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger une protection supplémentaire et, bien que

les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre réglementaire en matière d'équité et de transparence.

Le gouvernement fédéral a récemment conclu des APIE avec l'Inde, la Jordanie, Madagascar et le Koweït. Il a également établi des APIE avec le Mali, la Roumanie et la Lettonie en 2011. Des négociations sont en cours avec la Chine, l'Indonésie, la Mongolie, la Pologne, la Tanzanie, le Vietnam, le Bahreïn et la Tunisie. Dans certains cas, c'est principalement grâce à l'industrie minière que des négociations sont amorcées. Les relations avec la Chine sont particulièrement importantes. Ce pays compte maintenant pour près de 30 % de la demande de métaux à l'échelle mondiale, comparativement à quelque 5 % dans les années 1980.

D'autres négociations sont prévues ou déjà en cours avec la Malaisie, le Kazakhstan, le Ghana, le Rwanda, le Nigeria, le Mali, le Cameroun, la Zambie, le Botswana, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et Cuba.

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Dans le domaine plus vaste des accords de libre-échange, le gouvernement a amorcé des négociations en vue d'un accord économique global avec l'Union européenne. L'AMC a participé à une table ronde sur le sujet avec des représentants gouvernementaux en avril 2011. Un tel partenariat constitue un projet d'envergure que le gouvernement estime prioritaire. De plus, des négociations entre l'Inde et le Canada afin de conclure un accord de libre-échange sont à un stade précoce.

Pendant le Sommet des dirigeants de la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC) à Honolulu, le gouvernement a manifesté l'intérêt du Canada à participer aux négociations visant le Partenariat transpacifique (PTP). Les membres actuels du PTP sont l'Australie, le Brunéi Darussalam, le Chili, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Vietnam. Le Canada entamera des consultations avec les neuf membres du PTP en vue de prendre part aux négociations.

Les accords de libre-échange avec le Pérou et la Colombie touchent particulièrement l'industrie minière. La conclusion de bons accords peut aider les sociétés minières à baisser leurs coûts d'importation, à réduire les obstacles techniques, à améliorer la sécurité de l'investissement et à accroître la coopération en matière de réglementation. Bien que les négociations avec la Colombie se soient terminées en 2008, l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie est seulement entré en vigueur en 2011.

En août 2011, le premier ministre a annoncé la conclusion des négociations en matière de libre-échange avec le Honduras. Les représentants canadiens et honduriens se sont rencontrés à plusieurs reprises pendant l'étape des négociations, notamment à Ottawa en décembre 2010, à Tegucigalpa au Honduras en février 2011, puis une autre fois à Ottawa en juillet 2011. Après ces discussions, l'AMC a rencontré l'ambassadeur du Honduras, qui souhaitait fortement obtenir des conseils et du soutien afin de développer le secteur minier du pays.

L'AMC poursuit sa collaboration active avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne différentes questions de commerce international et d'investissement. L'AMC continuera aussi de participer à certains dossiers comme l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne à mesure que sa signature approche. L'AMC suivra également de près d'autres questions relatives aux activités commerciales (et interviendra lorsqu'elle le jugera nécessaire), comme la progression des négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se déroulant dans le cadre du Cycle de Doha, ainsi que la mise en œuvre d'actions stratégiques touchant la responsabilité sociale internationale des entreprises.

Dans le cadre des réunions et des discussions tenues avec les gouvernements étrangers, l'AMC souligne généralement l'importance de se doter de processus réglementaires efficaces et d'infrastructures modernes, d'investir en cartographie géologique et de faire preuve d'ouverture à l'égard des investissements étrangers. Des échanges bilatéraux en matière d'investissements peuvent grandement favoriser l'accès aux nouvelles technologies, aux compétences en matière de gestion et aux débouchés qu'offrent les marchés étrangers.

LUTTE CONTRE LE PROTECTIONNISME

L'AMC a également participé aux discussions de l'OCDE relativement au commerce des matières premières et à l'émergence d'obstacles commerciaux. Certains pays comme la Chine manifestent des signes croissants de protectionnisme. Ce pays a d'ailleurs adopté des taxes à l'exportation et créé d'autres obstacles pour améliorer la circulation des matières premières vers son marché intérieur afin d'obtenir une valeur ajoutée. Les États-Unis, l'Union européenne et le Mexique ont contesté les pratiques de la Chine auprès de l'Organisation mondiale du commerce. Le Canada et d'autres pays se sont joints au groupe des protestataires à titre de tierces parties.

En juillet, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a publié un rapport indiquant que les restrictions de la Chine en matière d'exportation de neuf matières premières (alumine, fluorite, manganèse, silicone métallique, carborundum, phosphore jaune, zinc, coke et magnésium) sont contraires à la réglementation de l'OMC. Ainsi, la Chine a perdu la première manche de la bataille sur les restrictions visant les exportations de matières premières.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (CONSEIL RHIM)

Directeur général : Ryan Montpellier
Présidente du conseil d'administration : Patricia Dillon

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM) est le conseil national des ressources humaines pour l'industrie minière canadienne. Il œuvre en collaboration avec les communautés d'intérêts afin de cerner et d'aborder les défis liés aux ressources humaines auxquels est confronté le secteur des minéraux et des métaux.

RELEVER LES DÉFIS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE L'INDUSTRIE

Le RHIM contribue à la vigueur, à la compétitivité et à la viabilité du secteur minier canadien en favorisant la collaboration des intervenants afin de trouver des solutions pour relever les défis nationaux en matière de ressources humaines auxquels notre industrie est confrontée. Le Conseil RHIM est dirigé par un conseil d'administration formé de 18 membres qui, grâce à leurs directives et à leur soutien, veillent à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisation se traduisent en résultats tangibles pour l'industrie. Les membres du conseil d'administration forment un échantillon représentatif des employeurs et des syndicats de l'industrie minière, des associations minières, des groupes visés par l'équité en matière d'emploi et des éducateurs issus d'un bout à l'autre du Canada.

Le Conseil RHIM exécute ses projets en suivant un plan stratégique composé de trois domaines prioritaires essentiels :

1. Attraction, rétention et transition
2. Compétences, apprentissage et mobilité
3. Recherche pour la durabilité de l'industrie

PRIORITÉ STRATÉGIQUE : ATTRACTION, RÉTENTION ET TRANSITION (ART)

Pour cet axe prioritaire, le Conseil RHIM doit régler plusieurs enjeux relatifs au marché du travail qui ont été cernés dans le cadre de recherches antérieures. Plus précisément, il s'agit du manque de diversité, de la pénurie anticipée de main-d'œuvre qualifiée ainsi que les idées fausses largement répandues chez les jeunes, les parents, les éducateurs et les orienteurs au sujet du travail au sein de l'industrie minière canadienne. Les activités de ce secteur aident à :

- relever les défis en matière d'attraction, de rétention et de transition;
- sensibiliser les intervenants de l'industrie aux perspectives de carrière dans le secteur;
- diversifier la main-d'œuvre en augmentant la participation des groupes sous-représentés (femmes, Autochtones, nouveaux Canadiens, etc.).

FAITS SAILLANTS DE 2011

- **L'Essentiel des mines** : Ce programme vise à conférer aux Autochtones la confiance et les connaissances nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre du secteur minier. En retour, l'industrie peut profiter d'une main-d'œuvre locale et disposée à travailler, formée dans le cadre d'un programme de préparation à l'emploi reconnu à l'échelle pancanadienne, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations (APN). En 2012, le programme sera mis en œuvre en collaboration avec des partenaires de l'industrie et des partenaires autochtones dans diverses régions du Canada.
- **Projet de sensibilisation aux carrières en sciences de la terre et en exploitation minière**
Explorez vos ressources : Le projet vise à sensibiliser la population aux carrières en sciences de la terre et en exploitation minière grâce à la production et à la diffusion de ressources liées aux carrières (p. ex., des pages Facebook, des trousseaux d'emploi Explorez vos ressources, la chaîne YouTube Explorez vos ressources, le site Web www.acareerinmining.ca/fr et le Programme Mentor Virtuel de l'industrie minière). Au cours de la dernière année, 3 000 trousseaux ont été distribués dans les écoles et les collectivités autochtones. De plus, le Conseil RHiM a participé à 10 événements sur les carrières et 80 duos mentor-stagiaire ont terminé le programme.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE : COMPÉTENCES, APPRENTISSAGE ET MOBILITÉ (CAM)

Ce secteur prioritaire répond aux besoins du secteur minier relativement à la mobilité de la main-d'œuvre, à la reconnaissance des compétences et à l'harmonisation de la formation à l'échelle du Canada. Au cours des six dernières années, le Conseil RHiM et les partenaires de l'industrie ont élaboré le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC). Ce programme favorisera l'acquisition de compétences adéquates, l'efficacité et la mobilité de la main-d'œuvre de l'industrie minière.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- **Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne** : En 2012, le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne sera mis en œuvre dans 12 sites situés en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Selon le profil actuel du marché du travail canadien, la diversité croissante de la main-d'œuvre et l'attraction de nouveaux talents ne feront que compenser partiellement l'incidence du vieillissement de la main-d'œuvre. Parmi les diverses grandes catégories professionnelles, les besoins en main-d'œuvre pour les métiers et les professions non désignées, évalués à 35 625 personnes, sont les plus élevés.

Depuis mai 2008, le Conseil RHiM et les partenaires de l'industrie ont élaboré des normes professionnelles canadiennes pour certaines catégories professionnelles non désignées comme les mineurs de surface, les mineurs de fond, les opérateurs dans le traitement de minerais et les foreurs au diamant. Ces nouvelles normes professionnelles canadiennes constituent la base du Programme de reconnaissance professionnelle

de l'industrie minière canadienne, qui est offert à l'échelle nationale depuis 2012, après l'achèvement de projets pilotes dans sept sites miniers au pays.

Le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne sera mis en œuvre en 2012 dans 12 sites situés en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les employeurs utiliseront ce programme pour améliorer leur capacité à faire passer les mineurs qualifiés d'un site à l'autre à l'échelle du Canada. De nombreux services de formation situés dans les sites miniers ont déjà commencé à adapter leurs programmes de formation sur place pour veiller à ce que les nouveaux employés soient admissibles à la reconnaissance professionnelle pancanadienne. De plus, les employeurs procéderont à une analyse des écarts entre les nouveaux employés pour permettre une intégration efficace.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE : RECHERCHE POUR LA DURABILITÉ DE L'INDUSTRIE (RDI)

Ce secteur prioritaire vise à remédier au manque d'information à jour sur le marché du travail dans l'industrie minière canadienne. En effectuant des activités de recherche et en diffusant les résultats, le Conseil RHIM fournit de précieux renseignements à nos intervenants et veille à ce que nos programmes répondent aux besoins de l'industrie. Les recherches issues de ces activités permettent au secteur de relever de façon proactive les défis du marché du travail comme le recrutement, la rétention, la diversification et la formation.

En déterminant les écarts entre l'offre et la demande sur le marché du travail, l'industrie et les autres intervenants peuvent prendre des mesures pratiques pour veiller à l'atténuation des risques associés aux pénuries (ou aux excédents) de main-d'œuvre.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- **Réseau d'information sur la main-d'œuvre de l'industrie minière (RIMIN)** : Le Réseau formule des prévisions relatives aux besoins futurs de main-d'œuvre dans le secteur selon la profession et la région, en tenant compte des fluctuations du prix des produits de base, ce qui représente le principal facteur d'emploi. Des recommandations et des rapports sur le marché du travail national sont créés chaque année à l'aide de ce système reconnu comme une ressource de référence pour obtenir des renseignements sur le marché du travail dans le secteur minier. Le modèle des besoins en main-d'œuvre continue d'être mis au point, et les prévisions et les recommandations visant la disponibilité des talents (ou l'offre de main-d'œuvre) seront diffusées au milieu de 2012.
- **Études du secteur sur les personnes hautement qualifiées et l'exploration** : En 2011, une étude sur les personnes hautement qualifiées du secteur minier a été menée en collaboration avec le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM). Une étude sur les enjeux du marché du travail dans le secteur de l'exploration minérale a également été réalisée en partenariat avec l'ACPE et l'AMEBC. Les recommandations et les rapports finaux tirés des séances de stratégie sont publiés sur le site www.mihr.ca/fr. Chaque étude a permis de produire un rapport exhaustif, un sommaire

et un webinaire sur les conclusions principales. Les communications et les consultations avec les intervenants à propos des résultats et des prochaines étapes se poursuivront tout au long de 2012. Les deux rapports ont fait l'objet de présentations devant divers groupes, notamment pendant le Congrès de l'AMEBC, un événement clé du CCIM, et la Conférence de l'ACPE.

- **Recherche personnalisée** : Des activités de recherche ont été menées en Saskatchewan, au Yukon et dans le nord-ouest de l'Ontario dans le cadre de projets cofinancés et personnalisés de recherche d'information sur le marché du travail. Un nouveau projet de recherche sur le marché du travail est en cours en Colombie-Britannique en collaboration avec le BC Mineral Sector Labour Shortage Taskforce.

UNE ANNÉE DE CHANGEMENT POUR LE CONSEIL RHIM

En tant que conseil des ressources humaines du secteur minier au Canada, le Conseil RHiM est un organisme axé sur l'industrie qui collabore avec un vaste éventail d'intervenants, notamment des employeurs et des syndicats de l'industrie minière, des établissements d'enseignement et des communautés autochtones, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions pour relever les défis nationaux en matière de ressources humaines.

En 2011, dans le but de réduire les dépenses publiques, le gouvernement fédéral a annoncé l'abolition du Programme des conseils sectoriels ainsi que des modifications considérables touchant le financement de tous les conseils sectoriels, y compris le Conseil RHiM. Par conséquent, à compter du 31 mars 2013, le Conseil RHiM perdra une partie de son financement dédié.

En réaction à cette annonce, le Conseil RHiM a commencé un processus de consultation avec les intervenants vers la fin de 2011 dans le but de continuer à répondre aux besoins de l'industrie. Au cours de la première phase de la consultation, les résultats et les priorités de l'industrie indiquaient clairement que le Conseil RHiM est irremplaçable dans trois secteurs : les renseignements sur le marché du travail, la sensibilisation aux carrières et la reconnaissance professionnelle des travailleurs. Dans l'ensemble, les personnes interrogées considéraient le Conseil RHiM comme un fournisseur de renseignements cruciaux pour régler les enjeux liés aux ressources humaines dans le secteur des mines et des minéraux. On a également mentionné que le Conseil RHiM permet aux ressources humaines de l'industrie de s'exprimer d'une même voix.

Tout au long de 2012, le Conseil RHiM continuera de consulter le secteur minier (en particulier les membres de l'AMC) pour veiller à ce que ses programmes et services demeurent pertinents et viables. Le Conseil RHiM concentre également ses activités sur ses programmes fondamentaux à valeur élevée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil RHiM ou l'un de ses projets, consultez le site www.mihhr.ca/fr ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général, à rmontpellier@mihhr.ca.

CONSEIL ET COMITÉS



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Président : Douglas Horswill, Ressources Teck Itée

Président : Douglas Horswill, Ressources Teck Itée

Jason Aagenes, Mines Wabush
Gordon Ball, Syncrude Canada Itée
Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
Chris Carkner, Monnaie royale canadienne
Jim Carter*
Tim Cutt, BHP Billiton Canada inc.
Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Craig Ford, Inmet Mining Corporation
Robert Gallagher, New Gold inc.
Louis-Philippe Gariépy, Xstrata Cuivre Canada
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Ron Greenway, Ressources Teck Itée
Louise Grondin, Mines Agnico-Eagle Itée
Tony Guthrie, De Beers Canada inc.
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Itée
William James*
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Norman Keevil*
Rod Lamond, Nyrstar Canada (Holdings) Itée
Stephen Leahy, North American Tungsten Corporation Itée
Pierre Lebel, Imperial Metals Corporation
John McManus, Taseko Mines Limited
Serge Miller, ArcelorMittal Mines Canada
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Ian Pearce, Xstrata Nickel
Mac Penney, Kinross Gold Corporation
John Rhind, Shell Canada Energy Inc.
Ethan Richardson, Shore Gold Inc.
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Bob Steane, Cameco Corporation
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

*Membres honoraires à vie

CONSEIL D'ADMINISTRATION - SUPPLÉANTS

Manuel Alvarez Davila, Xstrata Zinc Canada
Manon Beauchemin, Compagnie minière IOC
Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
Steve Flewelling, Xstrata Nickel
Kara Flynn, Syncrude Canada Itée
Byng Giraud, Imperial Metals Corporation
Alanna Heath, Société aurifère Barrick
Scott Herr, Inmet Mining Corporation
Joseph Lanzon, Canadian Zinc Corporation
Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
Darrell Martindale, Shell Canada Energy inc.
Ross McElroy, Suncor Energy inc.
Cory McPhee, Vale
Greg Missal, Baffinland Iron Mines Corporation
John Mullally, Vale
Al Shpyth, Cameco Corporation
Marcia Smith, Ressources Teck Itée
Steve Thomas, De Beers Canada inc.

CONSEIL DE DIRECTION

Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Craig Ford, Inmet Mining Corporation
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Ron Greenway, Ressources Teck Itée
Tony Guthrie, De Beers Canada inc.
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Douglas Horswill, Ressources Teck Itée
Ian Pearce, Xstrata Nickel
Bob Steane, Cameco Corporation
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

ADMINISTRATEURS

Douglas Horswill, président du Conseil
Ian Pearce, vice-président
Zoe Yujnovich, vice-présidente
Ron Greenway, trésorier
Pierre Gratton, président et secrétaire

VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VDMD) – ÉQUIPE DE DIRECTION

Président : Gordon Ball, Syncrude Canada Itée

Manon Beauchemin, Compagnie minière IOC
Craig Ford, Inmet Mining Corporation
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Tony Guthrie, De Beers Canada inc.
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Douglas Horswill, Ressources Teck Itée
Serge Miller, ArcelorMittal Mines Canada
Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Ian Pearce, Xstrata Nickel
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

GRUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCD)

Roger Augustine, Assemblée des Premières Nations
(Nouveau-Brunswick / Ile-du-Prince-Édouard)
Dan Benoit
Richard Briggs, Syndicat des travailleurs canadiens de
l'automobile
Barrie Ford, Corporation Makivik
Ginger Gibson, Université de la Colombie-Britannique
Harry Haber, consultant en développement communautaire
Brenda Kelley, développement durable Bathurst
Stephen Kibsey, Caisse de dépôt et de placement du Québec
Soha Kneen, Inuit Tapiriit Kanatami
David Mackenzie, Syndicat des métallos du Canada
Eric Morris, Assemblée des Premières Nations (Conseil du
Yukon)
Alan Penn, Administration régionale crie
Alan Young, Initiative boréale canadienne

GCCD DE L'INDUSTRIE

Craig Ford, Inmet Mining Corporation
Jonathan Fowler, De Beers Canada inc.
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Douglas Horswill, Ressources Teck Itée

Ian Pearce, Xstrata Nickel
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Tony Walsh, Stornoway Diamond Corporation

CHEFS DE L'INITIATIVE VDMD

Présidente : Shirley Neault, HudBay Minerals inc.

Annie Blier, IAMGOLD Corporation
Shane Borchardt, Cameco Corporation
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Chantal Clement, Vale
Larry Connell, Mines Agnico-Eagle Itée
Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
Dara Edmonds, Ressources Teck Itée
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Kara Flynn, Syncrude Canada Itée
Chris Fordham, Suncor Energy inc.
Jonathan Fowler, De Beers Canada inc.
Art Frye, Imperial Metals Corporation
Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Itée
Pierre Lavoie, ArcelorMittal Mines Canada
Emma Leith, Mines Agnico-Eagle Itée
Frederic Maloney, Mines Wabush
Darrell Martindale, Shell Canada Energy inc.
Keith McLean, BHP Billiton Canada inc.
Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
Ron Nielsen, Cliffs Natural Resources inc.
David Putnam, De Beers Canada inc.
Wendy Randall, Newmont Hope Bay Mining Itée
Christopher Scholl, Inmet Mining Corporation
Tara Shea, Association minière du Canada
Claire Vivier, Xstrata Nickel
Dean Williams, Kinross Gold USA inc.
Dennis Wilson, New Gold inc.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Président : Craig Ford, Inmet Mining Corporation

Dina Aloï, Goldcorp inc.
Robert Carreau, IAMGOLD Corporation
Ben Chalmers, Association minière du Canada
David Clarry, HudBay Minerals inc.

Dale Coffin, Mines Agnico-Eagle Ltée
 Silvana Costa, New Gold inc.
 Gillian Davidson, Ressources Teck Ltée
 Aidan Davy, Conseil international sur les minéraux et métaux
 Ross Gallinger, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Ltée
 Rose Hauswald, Cliffs Natural Resources inc.
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick
 Paul Hebert, Association minière du Canada
 Dara Hrytzak-Lieffers, Cameco Corporation
 Andrea Kennedy, Ressources Teck Ltée
 Rick Killam, New Gold inc.
 Darrell Martindale, Shell Canada Energy inc.
 Adam McEniry, Vale
 Cory McPhee, Vale
 John Mullally, Vale
 Ron Nielsen, Cliffs Natural Resources inc.
 David Parker, Ressources Teck Ltée
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Wendy Randall, Newmont Hope Bay Mining Ltée
 Tara Shea, Association minière du Canada
 Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation
 Carleigh Whitman, Ressources Teck Ltée
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel
 Zoe Younger, Association minière de la Colombie-Britannique

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Président : Mark Edwards, Ressources Teck Ltée

Chris Adachi, Ressources Teck Ltée
 Michael Aire, Newmont Mining Corporation
 Toy Albo, Ressources Teck Ltée
 Melissa Barbanell, Société aurifère Barrick
 Louiza Bell, Ressources Teck Ltée
 Russell Blades, Société aurifère Barrick
 Corinne Boone, Hatch & Associates inc.
 Shane Borhardt, Cameco Corporation
 Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario
 Victor Bush, Newmont Mining Corporation
 Marc Butler, Xstrata Nickel
 Tim Butler, Compagnie minière IOC
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Sol Cifuentes, Shell Canada Energy inc.
 Chantal Clement, Vale
 Ed Cocchiarella, Vale

Kent Cook, Société aurifère Barrick
 Andrew Cooper, New Gold inc.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
 R. Duinker, Hatch & Associates Inc.
 Jim Eddy, Vale
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Michael Filion, Ressources Teck Ltée
 Jonathan Fowler, De Beers Canada inc.
 Eloi Godin, ArcelorMittal Mines Canada
 Patricia Groulx, Ressources Teck Ltée
 Jim Huisman, BHP Billiton Canada Inc.
 Alan Luck, Shell Canada Energy inc.
 Frederic Maloney, Mines Wabush
 Brian Marshall, BHP Billiton Canada inc.
 John Martschuk, Société aurifère Barrick
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
 A. Murray, Xstrata Nickel
 William Napier, Baffinland Iron Mines Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Lewis Oatway, Vale
 Akinlolu Oni, BHP Billiton Canada inc.
 Mark Passi, Xstrata Nickel
 Christine Petch, Xstrata Nickel
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Cathy Ramsey, Newmont Mining Corporation
 Darryl Steane, BHP Billiton Canada inc.
 Adriana Stech, Association minière de l'Ontario
 Harold Todd, Ressources Teck Ltée
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Marc Butler, Xstrata Nickel

Jason Aagenes, Cliffs Natural Resources inc.
 Jean Alonso, Cameco Corporation
 Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Bruce Anderson, Suncor Energy inc.
 Joe Armstrong, Vale
 Eric Arseneault, ArcelorMittal Mines Canada
 Jason Ash, Vale Potash Canada Ltée
 Sharlene Baird, Mines Wabush
 Sheriden Barnett, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Grace Barrasso, Xstrata Nickel
 Tim Bekhuys, New Gold inc.

Suzie Belanger, Cliffs Natural Resources inc.
 Jean-Claude Belles-Isles, Association minière du Québec
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 John Binns, Hatch & Associates inc.
 Perry Blanchard, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Corinne Boone, Hatch & Associates inc.
 Philip Bousquet, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Brenda Brown, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Terng Bhing Chen, Deloitte & Touche LLP
 Derek Chubb, BHP Billiton Canada inc.
 Chantal Clement, Vale
 Ed Cocchiarella, Vale
 Richard Cook, Knight Piésold Itée
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Greg Crooks, Stantec
 Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
 Sheila Daniel, AMEC Assessment and Resource Development
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
 Richard Deane, Ressources Teck Itée
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada inc.
 Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
 Tina Ding, Shell Canada Energy inc.
 Mike Dutton, Vale
 Jacques Duval, ArcelorMittal Mines Canada
 Jim Eddy, Vale
 Mark Edwards, Ressources Teck Itée
 Kent England, Cameco Corporation
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Michael Filion, Ressources Teck Itée
 Chris Fordham, Suncor Energy inc.
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Itée
 Garry Gawryletz, Ressources Teck Itée
 Julie Gelfand, Compagnie minière IOC
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
 David Gladwell, AECOM
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Julie Gravel, ArcelorMittal Mines Canada
 Alan Hair, HudBay Minerals inc.
 Ann Marie Hann, Association canadienne du charbon
 Gerald Harper, Gamah International Limited

Steven Hilts, Ressources Teck Itée
 Kevin Himbeault, Cameco Corporation
 Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
 Edward Huebert, Association minière du Manitoba
 Carolyn Hunt, Vale
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
 Frank Javor, Vale
 Rick Killam, New Gold inc.
 Judy Kuzenko, Vale
 Debra Lamash, Klohn Crippen Berger Itée
 Simon Latulippe, Genivar inc.
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Micheal Long, Cliffs Natural Resources inc.
 Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
 Pierre Maheux, Stantec
 Frederic Maloney, Mines Wabush
 Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
 Darrell Martindale, Shell Canada Energy Inc.
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Bruce Mikkila, Vale
 Liam R. Mooney, Cameco Corporation
 Christine Moore, Intrinsik Environmental Sciences inc.
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
 Karen Mulchinock, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 John Mullally, Vale
 William Napier, Baffinland Iron Mines Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Joel Page, Xstrata Nickel
 Mark Passi, Xstrata Nickel
 Chad Pearson, Xstrata Nickel
 Christine Petch, Xstrata Nickel
 Crystal Pittman, Mines Wabush
 David Plante, Association minière du Nouveau-Brunswick
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Ethan Richardson, Shore Gold inc.
 Stephane Robert, Mines Agnico-Eagle Itée
 John Roberts, Aurora Energy Resources inc.
 Keith Russell, Partners in Performance International
 Christopher Scholl, Inmet Mining Corporation
 Patricia Schroder, Compagnie minière IOC
 Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Helga Sonnenberg, Stantec

Marty Stearns, Société aurifère Barrick
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Heather Sullivan, Xstrata Nickel
 John Vanderbeek, Suncor Energy inc.
 Richard Viflanzof, Charles Tennant & Company (Canada) Itée
 Angela Waterman, Association minière de la Colombie-Britannique
 Chris Webb, SNC-Lavalin Environment inc.
 Stephen West, HudBay Minerals inc.
 Mark Wiseman, Avalon Rare Metals inc.
 Linda Wrong, Société aurifère Barrick
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTAUX

Président : Mike Dutton, Vale

Jean Alonso, Cameco Corporation
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Marc Butler, Xstrata Nickel
 Mark Edwards, Ressources Teck Itée
 David Gladwell, AECOM
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Christine Moore, Intrinsik Environmental Sciences inc.
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Bernie Swarbrick, Vale

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Présidente : Kara Flynn, Syncrude Canada Itée

Jon Baird, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
 Manon Beauchemin, Compagnie minière IOC
 Doug Brown, Ressources Teck Itée
 Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Dale Coffin, Mines Agnico-Eagle Itée
 Dominique Dionne, Xstrata Nickel
 Jessica Draker, Association minière du Canada
 Peter Fuchs, Xstrata Nickel
 Louis-Philippe Gariépy, Xstrata Cuivre Canada
 Robert Geregthy, Cameco Corporation
 Byng Giraud, Imperial Metals Corporation
 Paul Hagel, Shell Canada Energy inc.
 Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie

et du pétrole
 Jeff Hanman, Ressources Teck Itée
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick
 Paul Hebert, Association minière du Canada
 Jeff Hryhoriw, Cameco Corporation
 Robert Huck, Cameco Corporation
 Tracey Irwin, Association minière de la Saskatchewan
 André Lavoie, Association minière du Québec
 Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
 Stella Long, Vale
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Cory McPhee, Vale
 James Miley, Cameco Corporation
 John Mullally, Vale
 Tom Ormsby, De Beers Canada inc.
 Danica Pagnutti, Vale
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Andrew Ritchie, Shell Canada Energy inc.
 Christopher Ryder, BHP Billiton Canada inc.
 Gordon Shields, Suncor Energy Services inc.
 Brittany Trumper, IAMGOLD Corporation
 Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 John Vincic, HudBay Minerals inc.
 Steve Virtue, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Lauren Vopni, IAMGOLD Corporation
 Carleigh Whitman, Ressources Teck Itée
 Tracey Wolsey, Suncor Energy inc.
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel
 Alexa Young, Ressources Teck Itée

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS

Président : Rick Schwenger, Xstrata Zinc Canada

Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Tracy Anderson, Inmet Mining Corporation
 Lawrence Clelland, Klohn Crippen Berger Itée
 Michael Davies, AMEC
 Janet Deisley, Ressources Teck Itée
 Randy Donato, Vale
 Tim Eaton, Shell Canada Energy inc.
 Norman Eenkooren, Suncor Energy inc.
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada
 Philip Gomes, SNC-Lavalin Environment inc.
 Karlis Jansons, Wardrop Engineering Inc.
 Nural Kuyucak, Golder Associates

Pat Landine, Cameco Corporation
 Simon Latulippe, Genivar inc.
 Henri Letient, Ressources Teck ltée
 Peter Mencheton, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Len Murray, Klohn Crippen Berger ltée
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Michelle Velez, Syncrude Canada ltée
 Stephen West, HudBay Minerals inc.
 Irwin Wislesky, Golder Associates

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada

Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Sheriden Barnett, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Grace Barrasso, Xstrata Nickel
 Tim Bekhuys, New Gold inc.
 Suzie Belanger, Cliffs Natural Resources inc.
 Jean-Claude Belles-Isles, Association minière du Québec
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 Valerie Bertrand, Golder Associates
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Martin Boucher, Stornoway Diamond Corporation
 Philip Bousquet, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Christine Brereton, Vale
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Brenda Brown, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Marc Butler, Xstrata Nickel
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Derek Chubb, BHP Billiton Canada inc.
 Ron Connell, Newmont Canada Corporation
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
 Sheila Daniel, AMEC Assessment and Resource Development
 Janet Deisley, Ressources Teck ltée
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada inc.
 Vince Deschamps, AECOM
 Bill Duncan, Ressources Teck ltée
 Mike Dutton, Vale
 Mark Edwards, Ressources Teck ltée
 Kent England, Cameco Corporation
 Chris Fordham, Suncor Energy inc.
 Art Frye, Imperial Metals Corporation

Joe Fyfe, Xstrata Nickel
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada
 Steve Gaudet, Syncrude Canada ltée
 Julie Gelfand, Compagnie minière IOC
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Julie Gravel, ArcelorMittal Mines Canada
 Ann Marie Hann, Association canadienne du charbon
 Keith Holtze, AquaTox Testing & Consulting inc.
 Dave Huebert, Stantec
 Carolyn Hunt, Vale
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
 Nural Kuyucak, Golder Associates
 Martin Larose, Genivar Inc.
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
 Mike McKernan, Stantec
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Christine Moore, Intrinsik Environmental Sciences Inc.
 Gaston Morin, ArcelorMittal Mines Canada
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
 Karen Mulchinock, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Mike Murchie, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Lesley Novak, AquaTox Testing & Consulting inc.
 Engin Ozberk, Cameco Corporation
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Ethan Richardson, Shore Gold inc.
 Stephane Robert, Mines Agnico-Eagle ltée
 John Roberts, Aurora Energy Resources inc.
 Erin Robertson, Cameco Corporation
 Mark Ruthven, AMEC Assessment and Resource Development
 Patricia Schroder, Compagnie minière IOC
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Angela Waterman, Association minière de la Colombie-Britannique
 Glen Watson, Vale
 Stephen West, HudBay Minerals inc.
 Linda Wrong, Société aurifère Barrick
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel

COMITÉ DE LA FISCALITÉ**Présidence : poste à pourvoir**

Gwen Barth, HudBay Minerals inc.
 Randy Belosowsky, Cameco Corporation
 Robert Charpentier, BHP Billiton Canada inc.
 Thomas Cheung, Ressources Teck Itée
 Claudine Daley, Inmet Mining Corporation
 Robert De Biasio, Vale
 John Doyle, Xstrata Nickel
 Ian Gamble, Thorsteinssons
 Glen Greaney, BHP Billiton Canada inc.
 Donald Karras, Newmont Mining Corporation
 Maxine Maksymetz, Société aurifère Barrick
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Jocelyn Paradis, Rio Tinto Canada
 Brian Pyra, Deloitte & Touche LLP
 Melvin Roblee, Syncrude Canada Itée
 Keith Russell, Partners in Performance International
 Larry Tehse, Cameco Corporation

COMITÉ SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE**Présidence : poste à pourvoir**

William Deeks, Pacific Booker Minerals inc.
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 David Parker, Ressources Teck Itée

COMITÉ DU TRANSPORT**Présidence : poste à pourvoir**

Ron Annesley, Société aurifère Barrick
 Robert Bell, Teck Coal Itée (Elk Valley Coal)
 Peter Bianchini, Compagnie minière IOC
 William Dodds, Mines Wabush
 Steven Douville, Vale
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Serge Miller, ArcelorMittal Mines Canada
 David Parker, Ressources Teck Itée
 David Plante, Association minière du Nouveau-Brunswick
 Lyle Safronet, Vale
 Wayne Smith, Vale
 Dan Tolgyesi, Association minière du Québec
 Jon Zaidan, Cameco Corporation

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FERMETURE DES MINES (VDMD)**Président : Bruce Anderson, Suncor Energy inc.**

Tracy Anderson, Inmet Mining Corporation
 Helen Butler, BHP Billiton Canada inc.
 Tim Eaton, Shell Canada Energy inc.
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel
 Pat Landine, Cameco Corporation
 Lisa Lanteigne, Vale
 Ron Lewko, Syncrude Canada Itée
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 Rick Schwenger, Xstrata Zinc Canada
 Steve Sibbick, AMEC Assessment and Resource Development

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (RHIM) – CONSEIL D'ADMINISTRATION**Présidente : Patricia Dillon, Ressources Teck Itée****Vice-président : Walter Manning, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)**

Zoe Younger, Association minière de la Colombie-Britannique
 David Barnes, Vale
 Ingrid Hann, De Beers Canada inc.
 Paul Hebert, Association minière du Canada
 Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
 Chris Hodgson, Association minière d'Ontario
 Sylvia Barnard, Cambrian College of Applied Arts and Technology
 Dr. Malcolm Scoble, Université de la Colombie-Britannique
 Dave Stewart, Mine Nickel RIM South
 Roland Lefort, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Local 707
 Denis Couvrette, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), Local 599
 Bill Garton, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (TCA)
 Sean Junor, Cameco Corporation

SOCIÉTÉS MEMBRES

ArcelorMittal Mines Canada
Baffinland Iron Mines Corporation
BHP Billiton Base Metals
BHP Billiton Canada inc.
Cameco Corporation
Canadian Zinc Corporation
Compagnie minière IOC
De Beers Canada inc.
HudBay Minerals inc.
IAMGOLD Corporation
Imperial Metals Corporation
Inmet Mining Corporation
Kinross Gold Corporation
Mines Agnico-Eagle Ltée
Mines Wabush
Monnaie royale canadienne
New Gold inc.
Newmont Canada Corporation
Newmont Hope Bay Mining Ltée
North American Tungsten Corporation Ltée
Nyrstar Canada (Holdings) Ltée
Ressources Teck Ltée
Shell Canada Energy inc.
Shore Gold inc.
Société aurifère Barrick
Suncor Energy inc.
Syncrude Canada Ltée
Taseko Mines Limited
Vale
Xstrata Cuivre Canada
Xstrata Nickel
Xstrata Zinc Canada

MEMBRES ASSOCIÉS

AECOM
Alexander Proudfoot inc.
AMEC
Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
Atlas Copco Construction and Mining

Avalon Rare Metals inc.
BGC Engineering inc.
Canadian Mining Industry Research Organization (CAMIRO)
CEDA Environmental Fluid Solutions LP
Cementation Canada inc.
Centerra Gold inc.
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Ltée
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHIM)
Consortium de Recherche Minérale (COREM)
Deloitte & Touche LLP
EBA Engineering Consultants
ÉEM inc.
ERM Canada Corporation
Ernst & Young LLP
Fronteer Development Group inc.
Gabriel Resources Ltée
Genivar inc.
Golder Associates
Hatch & Associates inc.
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)
IDS North America
Intrinsic Environmental Sciences inc.
Klohn Crippen Berger
Knight Piésold Ltée
Marchés mondiaux CIBC
McGill University-COSMO-Stochastic Mine Planning Laboratory
Minmetals Resources Ltée
Norwest Corporation
Orica Canada inc.
Pacific Booker Minerals inc.
Partners in Performance International
Quebec Lithium inc.
Sandvik Mining and Construction Canada inc.
Schulich School of Business
SGS Mineral Services
SNC-Lavalin inc.
Stantec
Stornoway Diamond Corporation
Thorsteinssons
Wardrop Engineering inc.

PERSONNEL DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

Pierre Gratton

Président et chef de la direction

Monique Lafèche

Adjointe exécutive

Paul Hébert

Vice-président, Relations gouvernementales

Brendan Marshall

Directeur, Affaires économiques

Jessica Draker

Directrice, Communications

Ben Chalmers

Vice-président, Développement durable

Tara Shea

Gestionnaire, Vers le développement minier durable

Justyna Laurie-Lean

Vice-présidente, Environnement et santé

Rick Meyers

Vice-président, Affaires techniques et du Nord

Marilyn Fortin

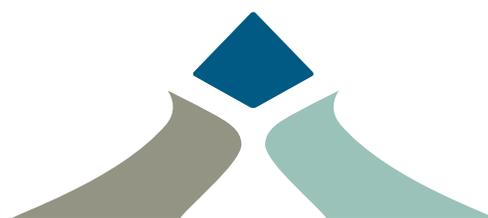
Directrice, Services corporatifs et administration

Justin Laframboise

Agent aux services financiers

Danielle Poitras

Réceptionniste



L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

350, rue Sparks
bureau 1105
Ottawa, ON K1R 7S8
Tél – 613-233-9391
Télec – 613-233-8897

mining.ca

À LA MÉMOIRE DE PAUL STOTHART

En avril 2012, l'AMC a perdu un ami et précieux collègue, Paul Stothart, à la suite d'un dur combat contre le cancer. Paul occupait le poste de vice-président des Affaires économiques depuis qu'il s'était joint à nous en 2006. Il a exercé une influence considérable sur l'Association.